



REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO LTÉE

.....
États financiers consolidés

*Pour les exercices
terminés
les 31 décembre 2018 et 2017*

Redevances Aurifères Osisko Itée

États financiers consolidés

Rapport de la direction sur les contrôles internes à l'égard de la présentation de l'information financière

La direction de Redevances Aurifères Osisko Itée (la « Société ») est responsable de la mise en place et du maintien de contrôles internes adéquats à l'égard de la présentation de l'information financière tel que défini dans les règlements 13a-15(f) et 15d-15(f) en vertu de la loi des États-Unis intitulée « *Securities Exchange Act of 1934* », dans sa version modifiée.

La direction de la Société a évalué l'efficacité des contrôles internes de la Société à l'égard de la présentation de l'information financière au 31 décembre 2018. La direction de la Société a mené une évaluation des contrôles internes de la Société à l'égard de la présentation de l'information financière en se fondant sur les critères établis dans le document de référence intitulé « *Internal Control - Integrated Framework (2013)* » émis par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO)*. D'après l'évaluation de la direction de la Société, les contrôles internes de la Société à l'égard de la présentation de l'information financière sont efficaces en date du 31 décembre 2018.

L'efficacité des contrôles internes de la Société à l'égard de la présentation de l'information financière au 31 décembre 2018 a été audité par PricewaterhouseCoopers, s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant, tel qu'indiqué dans leur rapport, lequel est présenté aux pages 3 et 4 des présents états financiers consolidés.

(signé) Sean Roosen, chef de la direction

(signé) Elif Lévesque, chef de la direction financière

Le 20 février 2019



Rapport du cabinet d'expertise comptable inscrit indépendant

Au conseil d'administration et aux actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Opinions sur les états financiers consolidés et le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de Redevances Aurifères Osisko Ltée et de ses filiales (collectivement, la Société) au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, ainsi que des états consolidés des résultats, du résultat global, des flux de trésorerie et des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les états financiers consolidés). Nous avons également effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2018, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (COSO).

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IFRS). Nous sommes également d'avis que la Société maintenait, dans tous les aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2018, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

Fondement des opinions

La direction est responsable de ces états financiers consolidés, du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière figurant dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'expertise comptable inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (United States) (PCAOB) et sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes établies par le PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraude, et à évaluer si un contrôle interne à l'égard de l'information financière efficace a été maintenu dans tous les aspects significatifs.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, www.pwc.com/ca/fr



Nos audits des états financiers consolidés ont compris la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures ont compris le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également comporté l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nos audits du contrôle interne à l'égard de l'information financière comportaient l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits constituent une base raisonnable à l'expression de nos opinions.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des cessions d'actifs de la société; ii) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

Montréal, Canada
Le 20 février 2019

Nous sommes l'auditeur de la Société depuis 2006.

¹ CPA Auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A123475

Redevances Aurifères Osisko Itée

Bilans consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	Notes	31 décembre 2018 \$	31 décembre 2017 \$
Actif			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	174 265	333 705
Placement temporaire	9	10 000	-
Sommes à recevoir	10	12 321	8 385
Stocks	11	-	9 859
Autres actifs		1 015	984
		<u>197 601</u>	<u>352 933</u>
Actif non courant			
Placements dans des entreprises associées	12	304 911	257 433
Autres placements	13	109 603	115 133
Droits de redevances, de flux et autres intérêts	14	1 414 668	1 575 772
Exploration et évaluation	15	95 002	102 182
Goodwill	16	111 204	111 204
Autres actifs		1 657	1 686
		<u>2 234 646</u>	<u>2 516 343</u>
Passif			
Passif courant			
Comptes créditeurs et frais courus	17	11 732	15 310
Dividendes à payer	20	7 779	7 890
Provisions et autres passifs	18	3 494	5 632
		<u>23 005</u>	<u>28 832</u>
Passif non courant			
Dette à long terme	19	352 769	464 308
Provisions et autres passifs	18	-	2 036
Impôts sur le résultat différés	23	87 277	126 762
		<u>463 051</u>	<u>621 938</u>
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée			
Capital-actions	20	1 609 162	1 633 013
Bons de souscription	21	30 901	30 901
Surplus d'apport		21 230	13 265
Composante capitaux propres des débentures convertibles	19	17 601	17 601
Cumul des autres éléments du résultat global		23 499	(2 878)
Bénéfices non répartis		69 202	202 503
		<u>1 771 595</u>	<u>1 894 405</u>
		<u>2 234 646</u>	<u>2 516 343</u>

APPROUVÉS AU NOM DU CONSEIL

(signé) Sean Roosen, administrateur

(signé) Joanne Ferstman, administratrice

Redevances Aurifères Osisko Itée

États consolidés des résultats

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2018 \$	2017 \$
Produits	24	490 472	213 216
Coût des ventes	24	(371 305)	(125 645)
Épuisement des droits de redevances, de flux et autres intérêts	14	(52 612)	(28 065)
Bénéfice brut		66 555	59 506
Autres charges d'exploitation			
Générales et administratives	24	(18 156)	(24 558)
Développement des affaires	24	(4 525)	(16 199)
Gain à la cession d'un droit de flux	14	9 094	-
Dépréciation d'actifs	14,15	(166 316)	(89 000)
Exploration et évaluation, déduction faite des crédits d'impôt	24	(183)	(184)
Perte d'exploitation		(113 531)	(70 435)
Produits d'intérêts		4 428	4 255
Produits de dividendes		328	-
Charges financières		(25 999)	(8 384)
Gain (perte) de change		454	(16 086)
Quote-part de la perte d'entreprises associées	12	(9 013)	(6 114)
Autres gains, nets	24	2 598	30 829
Perte avant les impôts sur le résultat		(140 735)	(65 935)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	23	35 148	23 147
Perte nette		(105 587)	(42 788)
Perte nette attribuable aux :			
Actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée		(105 587)	(42 501)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	(287)
Perte nette par action attribuable aux actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée	26		
De base		(0,67)	(0,33)
Diluée		(0,67)	(0,33)

Redevances Aurifères Osisko Itée

États consolidés du résultat global

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Perte nette	(105 587)	(42 788)
Autres éléments du résultat global		
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés à l'état consolidé des résultats</i>		
Variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat global	(29 773)	6 139
Incidence fiscale	3 926	(762)
Variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés – couvertures de flux de trésorerie	-	(21 072)
Incidence fiscale	-	2 824
Quote-part des autres éléments du résultat global d'entreprises associées	433	(78)
<i>Éléments pourront être reclassés à l'état consolidé des résultats</i>		
Ajustements liés à la conversion des monnaies	60 305	1 532
Quote-part des autres éléments du résultat global d'entreprises associées	-	(459)
Autres éléments du résultat global	<u>34 891</u>	<u>(11 876)</u>
Résultat global	<u>(70 696)</u>	<u>(54 664)</u>
Résultat global attribuable aux :		
Actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée	(70 696)	(54 377)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	(287)

Redevances Aurifères Osisko Itée

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2018 \$	2017 \$
Activités d'exploitation			
Perte nette		(105 587)	(42 788)
Ajustements pour :			
Rémunération fondée sur des actions		5 791	10 524
Épuisement et amortissement		52 786	28 210
Charges financières		6 864	2 281
Gain à la cession d'un droit de flux	14	(9 094)	-
Dépréciation d'actifs	14,15	166 316	89 000
Quote-part de la perte d'entreprises associées		9 013	6 114
Perte nette (gain net) à l'acquisition de placements		(1 934)	2 099
Gain net à la cession de placements		(6 956)	(703)
Gain net découlant de la dilution de placements dans des entreprises associées		(1 545)	(30 560)
Variation de la juste valeur d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		7 837	(1 665)
Recouvrement d'impôts sur le résultat différés		(35 970)	(24 150)
Perte de change latente		179	16 211
Règlement d'unités d'actions différées et avec restrictions		(3 117)	(5 539)
Autres		194	122
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		84 777	49 156
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	27	(2 619)	(440)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		<u>82 158</u>	<u>48 716</u>
Activités d'investissement			
Diminution (augmentation) nette des placements temporaires		(10 000)	2 047
Regroupement d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	7	-	(621 430)
Règlement d'instruments financiers dérivés	7	-	(21 072)
Acquisition de placements		(104 746)	(226 766)
Produit de la cession de placements		27 043	71 090
Acquisition de droits de redevances et de flux		(141 101)	(80 119)
Produit de la vente d'un droit de flux	14	159 383	-
Immobilisations corporelles		(105)	(137)
Crédits d'impôt (charges) d'exploration et d'évaluation, nets		3 891	(1 128)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		<u>(65 635)</u>	<u>(877 515)</u>
Activités de financement			
Émission de dette à long terme	19	-	447 323
Émission d'actions ordinaires	20	358	264 278
Frais d'émission		(186)	(190)
Frais de financement		(791)	(12 619)
Investissements de la part des participations ne donnant pas le contrôle		-	1 292
Remboursement de la dette à long terme		(123 475)	-
Offre publique de rachat d'actions ordinaires dans le cours normal des activités		(31 243)	(1 822)
Versement de dividendes		(27 809)	(19 325)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		<u>(183 146)</u>	<u>678 937</u>
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie avant l'incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(166 623)	(149 862)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		7 183	(15 682)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		<u>(159 440)</u>	<u>(165 544)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier		<u>333 705</u>	<u>499 249</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	8	<u>174 265</u>	<u>333 705</u>

Des informations supplémentaires relativement aux états consolidés des flux de trésorerie sont présentées à la note 27.

Redevances Aurifères Osisko Itée

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

		Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée							
	Notes	Nombre d'actions ordinaires en circulation	Capital-actions	Bons de souscription	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des débetures convertibles	Cumul des autres éléments du résultat global ⁽ⁱ⁾	Bénéfices non répartis	Total
			\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde – 1^{er} janvier 2018		157 797 193	1 633 013	30 901	13 265	17 601	(2 878)	202 503	1 894 405
Perte nette		-	-	-	-	-	-	(105 587)	(105 587)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	-	34 891	-	34 891
Résultat global		-	-	-	-	-	34 891	(105 587)	(70 696)
Dividendes déclarés	20	-	-	-	-	-	-	(31 213)	(31 213)
Actions émises – Régime de réinvestissement des dividendes	20	310 492	3 516	-	-	-	-	-	3 516
Actions émises – Régime d'achat d'actions à l'intention des employés		42 735	513	-	-	-	-	-	513
Options d'achat d'actions :									
Rémunération fondée sur des actions		-	-	-	3 106	-	-	-	3 106
Options d'achat d'actions de remplacement :									
Juste valeur des options levées		-	13	-	(13)	-	-	-	-
Produit de la levée d'options		2 710	38	-	-	-	-	-	38
Unités d'actions avec restrictions devant être réglées en actions ordinaires	22								
Unités octroyées en paiement d'une prime de 2017		-	-	-	990	-	-	-	990
Transfert des unités réglées en trésorerie aux unités réglées en titres de capitaux propres		-	-	-	2 426	-	-	-	2 426
Rémunération fondée sur des actions		-	-	-	1 316	-	-	-	1 316
Incidence fiscale		-	-	-	140	-	-	-	140
Rachat d'actions ordinaires dans le cours normal des activités	20	(2 709 779)	(27 931)	-	-	-	-	(5 015)	(32 946)
Transfert du gain réalisé sur actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-	-	-	-	-	(8 514)	8 514	-
Solde – 31 décembre 2018		155 443 351	1 609 162	30 901	21 230	17 601	23 499	69 202	1 771 595

(i) Au 31 décembre 2018, le cumul des autres éléments du résultat global se composait d'éléments qui ne seront pas reclassés à l'état consolidé des résultats d'un montant de (37,6 millions de dollars) et d'éléments qui pourront être reclassés à l'état consolidé des résultats d'un montant de 61,1 millions de dollars.

Redevances Aurifères Osisko Itée

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée								Participations ne donnant pas le contrôle	Total
		Nombre d'actions ordinaires en circulation	Capital-actions	Bons de souscription	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des débetures convertibles	Cumul des autres éléments du résultat global ⁽ⁱ⁾	Bénéfices non répartis	Total		
Solde – 1^{er} janvier 2017		106 497 315	908 890	30 901	11 411	3 091	7 838	250 306	1 212 437	1 867	1 214 304
Perte nette		-	-	-	-	-	-	(42 501)	(42 501)	(287)	(42 788)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	-	(11 876)	-	(11 876)	-	(11 876)
Résultat global		-	-	-	-	-	(11 876)	(42 501)	(54 377)	(287)	(54 664)
Regroupement d'entreprises	7	30 906 594	445 334	-	-	-	-	-	445 334	-	445 334
Placements privés	20	19 272 820	261 250	-	-	-	-	-	261 250	-	261 250
Exercice de droits de conversion en actions	18, 20	772 810	11 979	-	-	-	-	1 589	13 568	(1 589)	11 979
Dividendes déclarés	20	-	-	-	-	-	-	(24 274)	(24 274)	-	(24 274)
Actions émises – Régime de réinvestissement des dividendes	20	88 536	1 327	-	-	-	-	-	1 327	-	1 327
Actions émises – Régime d'achat d'actions à l'intention des employés		24 677	371	-	-	-	-	-	371	-	371
Options d'achat d'actions :											
Rémunération fondée sur des actions		-	-	-	3 218	-	-	-	3 218	-	3 218
Juste valeur des options levées		-	162	-	(162)	-	-	-	-	-	-
Produit de la levée d'options		43 970	625	-	-	-	-	-	625	-	625
Options d'achat d'actions de remplacement :											
Juste valeur des options levées		-	1 202	-	(1 202)	-	-	-	-	-	-
Produit de la levée d'options		190 471	2 148	-	-	-	-	-	2 148	-	2,148
Composante capitaux propres des débetures convertibles, nette des frais de transaction de 789 \$ et des impôts de 5 232 \$	19	-	-	-	-	14 510	-	-	14 510	-	14 510
Investissements de la part des participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-	-	-	-	295	295	9	304
Frais d'émission, nets des impôts de 101 \$		-	(275)	-	-	-	-	-	(275)	-	(275)
Transfert du gain réalisé sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-	-	-	-	-	(17 088)	17 088	-	-	-
Règlement d'instruments financiers dérivés, net des impôts de 2 824 \$	7	-	-	-	-	-	18 248	-	18 248	-	18 248
Solde – 31 décembre 2017		157 797 193	1 633 013	30 901	13 265	17 601	(2 878)	202 503	1 894 405	-	1 894 405

(i) Au 31 décembre 2017, le cumul des autres éléments du résultat global se composait d'éléments qui ne seront pas reclassés à l'état consolidé des résultats d'un montant de (2,2 millions de dollars) et d'éléments qui pourront être reclassés à l'état consolidé des résultats d'un montant de (0,7 million de dollars).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

1. Nature des activités

Redevances Aurifères Osisko Ltée et ses filiales (collectivement « Osisko » ou la « Société ») sont engagées dans l'acquisition et la gestion de redevances de métaux précieux et d'autres redevances de haute qualité, de flux et d'intérêts similaires au Canada et dans le monde. Osisko est une société ouverte dont les titres se négocient à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York, qui a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions du Québec* et dont le siège social est au Québec, Canada. L'adresse de son siège social est le 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec.

La Société détient un portefeuille de redevances, de flux de métaux et d'ententes d'écoulement, d'options sur des financements de redevances et de flux de métaux et des droits exclusifs de participer à des financements futurs par redevances ou flux de métaux sur divers projets principalement au Canada. Les principaux actifs comprennent une redevance de 5 % du rendement net de fonderie (*Net Smelter Return* ou « NSR ») sur la mine Canadian Malartic, une redevance variable de 2,0 % à 3,5 % NSR sur la mine Éléonore et un flux diamantifère de 9,6 % sur la mine diamantifère Renard, toutes des mines canadiennes, en plus d'un flux argentifère de 100 % issu de la mine de cuivre Mantos Blancos au Chili. De plus, la Société investit dans des titres de sociétés d'exploration et de développement.

2. Base d'établissement

Les états financiers consolidés ci-joints ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »). Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les présents états financiers résumés sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent, exception faite de l'adoption des nouvelles normes comptables présentées à la note 3 et de la présentation des charges générales et administratives et des frais de développement des affaires qui sont maintenant présentés après déduction des coûts récupérés des entreprises associées, lesquels étaient auparavant présentés sur une ligne séparée aux états consolidés des résultats (coûts récupérés d'entreprises associées). Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés vérifiés le 20 février 2019.

3. Nouvelles normes comptables

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (« IFRS 15 »)

IFRS 15 remplace toutes les normes antérieures de comptabilisation des produits, y compris IAS 18, *Produits* et les interprétations s'y rapportant. La norme précise les exigences pour la comptabilisation des produits. En particulier, la nouvelle norme introduit un cadre global dont le principe directeur veut que l'entité comptabilise les produits d'une façon qui dépeint le transfert de biens et services promis en un montant qui reflète la contrepartie à laquelle l'entité est en droit de s'attendre en échange pour ces biens et services. La norme introduit des orientations plus prescriptives que celles énoncées dans les normes antérieures et pourrait donner lieu à des changements quant au moment où certains types de produits sont comptabilisés. La nouvelle norme aura également pour effet qu'une plus grande quantité d'information sera présentée à propos des produits, de telle sorte qu'une entité fournirait des informations détaillées quant à la nature, au montant, au moment et à l'incertitude des produits et des flux de trésorerie découlant des contrats de l'entité avec ses clients. Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté la norme IFRS 15 de façon rétrospective et, comme telle, a révisé sa politique de comptabilisation des produits en vertu des exigences de l'IFRS 15 (note 4). La direction est arrivée à la conclusion qu'en fonction de ses activités actuelles, l'adoption de l'IFRS 15 n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRIC 22, Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée (« IFRIC 22 »)

IFRIC 22 concerne les transactions en monnaie étrangère ou des parties de transactions lorsqu'il y a une contrepartie qui est libellée ou fixée dans une monnaie étrangère et où l'entité comptabilise un actif ou un passif non monétaire relativement à cette contrepartie, précédemment à la comptabilisation de l'actif, de la charge ou du produit connexe. La date de la transaction, aux fins de la détermination du taux de change, correspond à la date de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif non monétaire. Si les paiements ou encaissements anticipés sont multiples, la date de la transaction doit alors être déterminée pour chacun des paiements et des encaissements. Au 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté l'IFRIC 22 de façon rétrospective et est arrivée à la conclusion qu'en fonction de ses activités actuelles, il n'y a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

4. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-dessous.

a) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés selon la base du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains actifs financiers à la juste valeur (incluant les instruments dérivés).

b) Regroupements d'entreprises

Lors de l'acquisition d'une entreprise, la méthode comptable de l'acquisition est utilisée, selon laquelle la contrepartie de l'acquisition est répartie aux actifs, aux passifs et aux passifs éventuels identifiables (les actifs nets identifiables) de l'entreprise basée sur la juste valeur à la date d'acquisition. Les justes valeurs provisionnelles allouées à la date de présentation de l'information sont finalisées dès que les renseignements pertinents sont disponibles, au cours d'une période ne devant pas dépasser douze mois suivants la date d'acquisition et sont ajustées pour refléter la transaction en date de l'acquisition. La Société comptabilise toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise au cas par cas, soit à la juste valeur ou à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle des montants comptabilisés au titre des actifs nets identifiables de l'entité acquise.

Les résultats des entreprises acquises au cours de la période sont consolidés dans les états financiers consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle débute (généralement à la date de clôture lorsque l'acquéreur procède au transfert juridique de la contrepartie).

Lorsqu'une entreprise est acquise par étapes, le coût de chaque étape est comparé à la juste valeur des actifs nets identifiables à la date de cette acquisition. Toute valeur excédentaire est comptabilisée au *goodwill* et toute réduction est immédiatement comptabilisée à l'état consolidé des résultats. Si le contrôle est obtenu ou perdu à la suite d'une transaction, les actifs nets identifiables sont comptabilisés au bilan à la juste valeur et l'écart entre la juste valeur comptabilisée et la valeur comptable à la date de la transaction est comptabilisé à l'état consolidé des résultats. Les coûts d'acquisition sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés.

c) Consolidation

Les états financiers consolidés de la Société consolident les états financiers de Redevances Aurifères Osisko Itée et ceux de ses filiales. Les transactions, les soldes et les gains et pertes latents intragroupe sont éliminés lors de la consolidation. Les filiales sont les entités que la Société a la capacité de contrôler. La Société contrôle une entité lorsque le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables de par sa participation dans l'entité et a la capacité d'affecter ces rendements en exerçant son pouvoir sur l'entité. Les comptes des filiales sont intégralement consolidés à compter de la date à laquelle Osisko obtient le contrôle, et ils cessent de l'être à compter de la date à laquelle la Société cesse d'avoir ce contrôle. Les conventions comptables des filiales sont conformes aux conventions adoptées par Osisko.

Les principales filiales de la Société, lesquelles sont toutes détenues en propriété exclusive, et leur emplacement géographique au 31 décembre 2018 et 2017 sont les suivants :

Entité	Juridiction
Osisko Bermuda Limited	Bermudes
Mines Coulon inc. ⁽ⁱ⁾	Canada
Osisko Baie James S.E.N.C.	Québec
Osisko Mining (USA) Inc.	Delaware

(i) 76 % au 20 novembre 2017, 100 % par la suite.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

4. Principales méthodes comptables (suite)

d) *Participations ne donnant pas le contrôle*

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent une participation en capitaux propres dans une filiale détenue par une tierce partie. La quote-part des actifs nets de la filiale attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est présentée comme une composante capitaux propres. Leur quote-part du résultat net et du résultat global est comptabilisée directement dans les capitaux propres. Toute variation de la participation de la Société dans la filiale qui ne se solde pas par une perte de contrôle est comptabilisée comme une transaction de capitaux propres.

e) *Conversion des monnaies étrangères*

(i) *Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation*

Les éléments des états financiers de chacune des entités consolidées et des entités associées de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la société mère et de certaines de ses filiales.

Les actifs et les passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen sur la période de présentation de l'information. Les gains et les pertes découlant de ces conversions sont comptabilisés dans l'ajustement lié à la conversion des monnaies dans les autres éléments du résultat global.

(ii) *Transactions et soldes*

Les transactions en monnaies étrangères, y compris les produits et les charges, sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur à la date de chaque transaction ou évaluation lorsque les éléments sont réévalués. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans d'autres monnaies que la monnaie fonctionnelle sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les gains et les pertes de change qui résultent du règlement de ces transactions et des conversions de fins de période sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats.

Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques, à moins qu'ils soient comptabilisés à la juste valeur, auquel cas ils sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'évaluation de la juste valeur. Les variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers non monétaires, tels les placements détenus et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, attribuables aux fluctuations des cours de change sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats comme faisant partie des gains ou pertes de juste valeur. De telles variations de la juste valeur des actifs financiers non monétaires, tels que les placements classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sont incluses dans les autres éléments du résultat global.

f) *Instruments financiers*

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté au bilan lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les cours du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme le modèle d'évaluation des prix de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

4. Principales méthodes comptables (suite)

f) Instruments financiers (suite)

L'évaluation après la comptabilisation initiale dépend de la classification de l'instrument financier. La Société a classé ses instruments financiers dans les catégories suivantes, selon les fins pour lesquelles les instruments ont été acquis et leurs caractéristiques.

(i) Actifs financiers

Titres de créance

Les investissements en titres de créance sont ultérieurement évalués au coût amorti lorsque l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif consiste à conserver ses actifs en vue de recevoir des flux de trésorerie contractuels et lorsque les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêt sur le montant de capital qui reste à rembourser.

Les investissements en titres de créance sont ultérieurement évalués à la juste valeur lorsqu'ils ne se qualifient pas pour l'évaluation au coût amorti. Les instruments financiers ultérieurement évalués à la juste valeur, y compris les instruments dérivés qui sont des actifs, sont comptabilisés à la juste valeur avec les changements de juste valeur comptabilisés au résultat net, à moins qu'ils ne soient détenus dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif consiste à conserver ses actifs en vue de recevoir des flux de trésorerie contractuels ou de vendre les actifs et lorsque les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêt sur le montant de capital qui reste à rembourser, auquel cas les gains et pertes latents sont initialement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ultérieurement reclassés au résultat net par le biais de l'amortissement des primes et des escomptes, les pertes de valeur ou la décomptabilisation.

Titres de capitaux propres

Les placements en titres de capitaux propres sont ultérieurement évalués à la juste valeur et les changements sont comptabilisés au résultat net. Les titres de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction peuvent être irrévocablement désignés à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global lors de la comptabilisation initiale, sans reclassement ultérieur au résultat net. Les gains et les pertes cumulés sont transférés du cumul des autres éléments du résultat global aux bénéfices non répartis lors de la décomptabilisation du placement.

Les produits de dividendes sur les titres de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats à la date ex-dividendes.

(ii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, exception faite des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces passifs, incluant les dérivés qui sont des passifs, sont ultérieurement évalués à la juste valeur.

Options d'achat et de vente des participations ne donnant pas le contrôle

Les modalités d'achat ou de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle sont analysées pour évaluer si elles accordent à la participation ayant le contrôle la quasi-totalité des risques et des avantages associés à la détention des actions visées par les instruments. Une option d'achat et de vente dont le prix d'exercice est équivalent à la juste valeur est moins susceptible d'accorder les risques et les avantages de la propriété à la participation ayant le contrôle (c'est-à-dire que l'actionnaire n'ayant pas le contrôle aura toujours accès aux avantages associés). Dans de tels cas, la Société utilise la méthode de l'accès actuel, où l'actionnaire n'ayant pas le contrôle continue d'être considéré comme une participation ne donnant pas le contrôle, qui a toujours accès aux avantages économiques associés à la participation sous-jacente. Un passif financier est initialement comptabilisé en réduction des capitaux propres de la société mère pour l'obligation de rachat. La transaction n'est alors pas comptabilisée comme une acquisition anticipée.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

4. Principales méthodes comptables (suite)

f) Instruments financiers (suite)

La Société a classé ses instruments financiers comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Instrument financier</u>
Actifs financiers au coût amorti	Soldes bancaires et encaisse Titres de créance à court terme Effets à recevoir Créances clients Produits d'intérêts et de dividendes à recevoir Sommes à recevoir d'entreprises associées et autres comptes débiteurs
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Placements en dérivés
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Placements en actions et en titres de capitaux propres, autres que les dérivés et les débentures convertibles
Passifs financiers au coût amorti	Comptes créditeurs et frais courus Passif lié aux droits de conversion en actions Composante passif des débentures convertibles Emprunts en vertu de facilités de crédit renouvelables

Instruments dérivés

Les instruments dérivés, autres que les bons de souscription détenus à l'égard de sociétés d'exploration et développement minières, ne sont utilisés qu'à des fins de couverture économique et non comme placements spéculatifs. Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur, à la date à laquelle un contrat dérivé est conclu, et sont ultérieurement évalués à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information. La comptabilisation des variations subséquentes de la juste valeur dépend d'abord à savoir si le dérivé est désigné comme instrument de couverture et le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Couvertures de flux de trésorerie

La Société applique les exigences concernant la comptabilité de couverture de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, pour désigner certains instruments dérivés comme des couvertures de flux de trésorerie. La Société documente, dès que la transaction de couverture a lieu, le lien économique entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs de gestion du risque et la stratégie ayant mené aux transactions de couverture. La Société documente également son évaluation, lorsqu'un lien de couverture débute puis en continu, à savoir si les dérivés qui sont utilisés comme instruments de couverture sont censés compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée comme un actif ou un passif courant ou non courant lorsque l'échéance résiduelle est de moins de 12 mois ou de plus de 12 mois, respectivement.

La partie efficace des variations de la juste valeur de dérivés qui sont désignés et admissibles comme couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans les capitaux propres dans le cumul des autres éléments du résultat global. Le gain ou la perte relatif à la part inefficace est comptabilisé immédiatement à l'état consolidé des résultats dans les autres gains nets.

Les montants cumulés dans les capitaux propres sont reclassés au résultat net dans les périodes où l'élément couvert affecte le résultat net. Toutefois, lorsque la transaction anticipée qui est couverte se solde par la comptabilisation d'un actif non financier, les gains et les pertes antérieurement reportés dans les capitaux propres sont reclassés des capitaux propres et inclus dans l'évaluation initiale du coût de l'actif.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

4. Principales méthodes comptables (suite)

f) Instruments financiers (suite)

Couvertures de flux de trésorerie (suite)

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à échéance, est vendu ou résilié, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères pour la comptabilité de couverture, tout gain ou perte cumulé différé dans les capitaux propres jusqu'à cette date demeure dans les capitaux propres et est comptabilisé lorsque la transaction anticipée est ultimement comptabilisée dans le résultat net ou incluse dans l'évaluation initiale de l'élément non monétaire couvert. Lorsqu'une transaction anticipée n'est plus prévue se produire, le gain ou la perte cumulé qui avait été comptabilisé dans les capitaux propres est immédiatement reclassé au résultat net.

g) Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, la Société évalue, de façon prospective, les pertes attendues reliées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. La méthodologie en matière de dépréciation appliquée dépend s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit ou si une approche simplifiée a été choisie.

La Société a deux principaux types d'actifs financiers assujettis au modèle de pertes attendues :

- Créances clients;
- Investissements en titres de créance évalués au coût amorti.

Sommes à recevoir

La Société applique une approche simplifiée autorisée par l'IFRS 9 pour les sommes à recevoir (incluant les sommes à recevoir d'entreprises associées et autres comptes débiteurs), pour lesquels les pertes attendues sur la durée de vie doivent être comptabilisées à partir de la comptabilisation initiale des sommes à recevoir.

Investissements en titres de créance

Dans la mesure où un titre de créance au coût amorti est considéré comme ayant un faible risque de crédit, ce qui correspond à une cote de crédit d'excellente qualité (« de catégorie investissement »), et que le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante, la provision pour perte est déterminée sur la base des pertes attendues au cours des prochains 12 mois. Si le risque de crédit a substantiellement augmenté, les pertes attendues sur la durée de vie sont comptabilisées.

h) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les montants déposés auprès des banques et tous les placements temporaires très liquides dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois, ou qui sont encaissables en tout temps sans pénalité.

i) Crédits d'impôt remboursables sur les dépenses d'exploration minière

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursable sur les dépenses d'exploration et d'évaluation admissibles engagées dans la province de Québec. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration et d'évaluation engagées.

j) Stocks

Les stocks se composent principalement de lingots d'or et d'argent et de diamants sous une forme commercialisable qui n'ont pas encore été vendus. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur réalisable nette. Le coût est établi sur une base moyenne pondérée.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

4. Principales méthodes comptables (suite)

k) *Placements dans des entreprises associées*

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas. Les résultats financiers des placements de la Société dans ses entreprises associées sont intégrés dans les résultats de la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, le placement est initialement comptabilisé au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour tenir compte de la quote-part des résultats des entreprises associées revenant à la Société après la date d'acquisition. La quote-part des résultats est comptabilisée à l'état consolidé des résultats et sa quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées est incluse dans les autres éléments du résultat global.

Les gains latents résultant de transactions entre la Société et une entreprise associée sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans l'entreprise associée. Les pertes latentes sont aussi éliminées à moins que la transaction montre qu'il y ait eu perte de valeur de l'actif transféré. Les gains et les pertes de dilution résultant de changements du pourcentage de participation dans les entreprises associées sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats.

La Société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de perte de valeur de ses placements dans des entreprises associées. S'il y a perte de valeur, la valeur comptable de la quote-part des actifs sous-jacents des entreprises associées qui revient à la Société est ramenée à sa valeur recouvrable estimée (c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la cession et la valeur d'utilité), et la perte de valeur est présentée à l'état consolidé des résultats.

l) *Droits de redevances, de flux et autres intérêts*

Les droits de redevances, de flux et autres intérêts représentent des droits de redevances, de flux et autres intérêts acquis s'appliquant à des propriétés en production, à des propriétés à une étape de développement et à des propriétés à l'étape de l'exploration ou de l'évaluation. Les droits de redevances, de flux et autres intérêts sont comptabilisés au coût et capitalisés à titre d'actifs corporels. Ils sont par la suite évalués au coût moins l'amortissement et l'épuisement cumulés et les pertes de valeurs cumulées. Les principales catégories de la Société sont les propriétés en production, les propriétés à l'étape du développement et les propriétés à l'étape de l'exploration ou de l'évaluation. Les actifs en production sont ceux qui ont généré des produits découlant d'opérations régulières pour la Société. Les actifs en développement sont des participations dans des projets en développement, à l'étape de l'obtention de permis ou de l'étude de faisabilité, et qui, de l'avis de la direction, pourraient raisonnablement générer des produits réguliers pour la Société dans un futur proche. Les actifs d'exploration et d'évaluation correspondent à des propriétés qui n'ont pas atteint l'étape du développement, de l'obtention des permis ou de la faisabilité ou qui sont de nature trop spéculative et où une période de plusieurs années sera requise avant qu'elles ne puissent générer des produits, si jamais elles le font, ou qui ne sont présentement pas actives.

Les droits de redevances, de flux et autres intérêts à l'égard des actifs en production et à l'étape du développement sont comptabilisés au coût et capitalisés conformément à la norme IAS 16, *Immobilisations corporelles*. Les droits de redevances, de flux et autres intérêts à l'égard de mines en production sont amortis selon la méthode des unités de production sur la durée de vie de la propriété à laquelle le droit se rapporte. La durée de vie est estimée en fonction des estimations disponibles des réserves minérales prouvées et probables spécifiquement associées aux propriétés et peut inclure une partie des ressources qui devrait être convertie en réserves. La direction se fie sur les renseignements à sa disposition en vertu des contrats avec les exploitants et/ou sur les données publiques sur les réserves minérales prouvées et probables et les ressources minérales publiées par les exploitants des mines en production auxquelles ses droits de redevances, de flux et d'autres intérêts se rapportent.

Lors de l'acquisition d'un droit de redevances, de flux et autres intérêts sur un actif en production ou à l'étape du développement, une part de son coût d'acquisition est attribuée au potentiel d'exploration de la propriété visée en fonction de sa juste valeur. La juste valeur estimative de ce potentiel d'exploration acquis est comptabilisée comme un actif (participation non sujette à l'amortissement) à la date d'acquisition. Les mises à jour sur les réserves et les ressources minérales fournies par les exploitants des propriétés sont utilisées pour déterminer le montant qui sera converti des participations non sujettes à l'amortissement aux participations sujettes à l'amortissement.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

4. Principales méthodes comptables (suite)

l) Droits de redevances, de flux et autres intérêts (suite)

Les droits de redevances, de flux et autres intérêts se rapportant à des actifs d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés au coût et capitalisés conformément à la norme IFRS 6, *Exploration et évaluation des ressources minérales* (« IFRS 6 »). Les coûts d'acquisition des droits de redevances, de flux et autres intérêts sur les propriétés d'exploration et d'évaluation sont capitalisés et ne sont pas amortis tant que les activités génératrices de produits ne sont pas commencées.

Les droits de redevances, de flux et autres intérêts à l'égard des actifs en production et à l'étape du développement sont évalués pour dépréciation s'il existe des indications selon lesquelles la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. La dépréciation est évaluée au niveau des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») qui, conformément à la norme IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, sont définies comme étant le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie issues d'autres actifs. C'est généralement le cas des redevances, des flux et des autres intérêts individuels pour chaque propriété pour laquelle des entrées de trésorerie sont générées.

Les droits de redevances, de flux et autres intérêts à l'égard des actifs d'exploration et d'évaluation sont évalués pour dépréciation s'il existe des indicateurs de dépréciation conformément à l'IFRS 6. Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant de la valeur comptable de l'actif excédant sa valeur recouvrable, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la cession et la valeur d'utilité. Une participation qui a été antérieurement classée comme actif d'exploration et d'évaluation est aussi évaluée pour dépréciation avant sa reclassification en actif à une étape de développement ou en production et la perte de valeur, si existante, est comptabilisée au résultat net.

m) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Le coût comprend les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à la Société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement.

L'amortissement est calculé pour répartir le coût des immobilisations corporelles, moins leur valeur résiduelle, sur leur durée d'utilité prévue, selon la méthode linéaire et les périodes indiquées ci-dessous pour chaque catégorie :

Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et équipement de bureau	3 à 5 ans

Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revues chaque année et ajustées au besoin.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif et sont présentés dans les *autres gains nets (pertes nettes)* à l'état consolidé des résultats.

n) Coûts d'exploration et d'évaluation

Les actifs d'exploration et d'évaluation comprennent les dépenses d'exploration et d'évaluation et les coûts d'acquisition de propriétés minières. Les coûts engagés pour les activités qui précèdent l'exploration et l'évaluation, soit tous les coûts engagés avant l'obtention des droits légaux d'explorer un secteur, sont passés en charges immédiatement. Les actifs d'exploration et d'évaluation comprennent les droits dans des propriétés minières, payés ou acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs, ainsi que les coûts liés à la recherche initiale de dépôts minéralisés ayant un potentiel économique ou pour obtenir plus d'information sur les dépôts minéralisés existants. Les droits miniers sont comptabilisés au coût d'acquisition moins les pertes de valeur cumulées. Les droits miniers et les options pour acquérir des participations indivises dans des droits miniers sont amortis uniquement lorsque ces propriétés sont mises en production commerciale.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

4. Principales méthodes comptables (suite)

n) Coûts d'exploration et d'évaluation (suite)

Les coûts d'exploration et d'évaluation pour chaque secteur d'intérêt distinct sont capitalisés et comprennent les coûts associés à la prospection, à l'échantillonnage, à l'excavation de tranchées, au forage et à d'autres travaux nécessaires à la recherche de minerai comme les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques. Ils reflètent également les coûts liés à l'établissement de la viabilité technique et commerciale de l'extraction d'une ressource minérale identifiée par l'exploration et l'évaluation ou acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs.

Les coûts d'exploration et d'évaluation incluent le coût pour :

- (i) établir le volume et la teneur des dépôts par des activités de forage carotté, d'excavation de tranchées et d'échantillonnage;
- (ii) déterminer les méthodes optimales d'extraction et les procédés métallurgiques et de traitement;
- (iii) les études relatives à l'arpentage, au transport et aux besoins d'infrastructures;
- (iv) les activités relatives aux permis; et
- (v) les évaluations économiques visant à déterminer si le développement de la matière minéralisée est commercialement justifié, y compris des études d'évaluation préliminaire, de pré faisabilité et de faisabilité finale.

Les coûts d'exploration et d'évaluation comprennent les frais généraux directement attribuables à ces activités.

Les flux de trésorerie attribuables aux coûts d'exploration et d'évaluation capitalisés sont classés dans les activités d'investissement à l'état consolidé des flux de trésorerie à la rubrique *exploration et évaluation*.

Les actifs d'exploration et d'évaluation assujettis à un accord d'acquisition de participation (où l'acquéreur engage certaines dépenses dans une propriété pour en acquérir une participation) sont comptabilisés comme suit :

- (i) La Société considère la valeur comptable de la participation liée à l'accord d'acquisition de participation comme la valeur comptable de la partie de participation retenue;
- (ii) La Société crédite toute contrepartie en espèces reçues par rapport à la valeur comptable de la portion de la participation, dont l'excédent est inclus au résultat net;
- (iii) Dans le cas où un droit de redevances est conservé par la Société en raison de la participation acquise par l'acquéreur, la Société enregistre le droit de redevances reçu à un montant équivalent à la valeur comptable de la propriété d'exploration et d'évaluation au moment du transfert de propriété; et
- (iv) La Société ne comptabilise pas les dépenses d'exploration faites par l'acquéreur sur la propriété.

o) Goodwill

Le goodwill est comptabilisé lors d'un regroupement d'entreprises si le coût de l'acquisition dépasse la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Le goodwill est alors alloué aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient, selon toute attente, bénéficier des synergies du regroupement. La Société fait un test de dépréciation sur le goodwill annuellement au 31 décembre de chaque année. De plus, la Société évalue l'existence d'indicateurs de dépréciation à chaque fin de période de présentation de l'information et, si une indication de perte de valeur est établie, un test de dépréciation sur le goodwill est alors effectué. Si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT auquel le goodwill est associé dépasse sa valeur recouvrable, alors une perte de valeur est comptabilisée.

Le montant recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est évalué à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de cession.

p) Impôts sur le résultat exigibles et différés

La charge d'impôts pour la période comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sont aussi respectivement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

4. Principales méthodes comptables (suite)

p) *Impôts sur le résultat exigibles et différés (suite)*

Impôts sur le résultat exigibles

La charge d'impôts sur le résultat exigibles correspond aux impôts qui devraient être payables sur le bénéfice imposable pour l'année, en utilisant les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date du bilan dans les juridictions où la Société et ses filiales exercent leurs activités et génèrent un bénéfice imposable. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales à l'égard de situations pour lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle établit des provisions, lorsqu'appropriée, sur la base des montants qu'elle prévoit verser aux autorités fiscales.

Impôts sur le résultat différés

La Société comptabilise les impôts sur le résultat différés selon la méthode de l'actif ou du passif fiscal. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés pour tenir compte des conséquences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre les valeurs comptables aux états financiers des actifs et des passifs existants et leur base fiscale. Toutefois, les impôts sur le résultat différés ne sont pas comptabilisés s'ils découlent de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice ou la perte comptable ni le bénéfice ou la perte fiscal (e). Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont calculés au moyen des taux d'imposition (et des lois) en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliquent au revenu imposable dans la période au cours de laquelle les écarts temporaires devraient se résorber ou être réglés.

Les actifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et contre lequel les écarts temporaires pourront être utilisés.

Un montant d'impôts sur le résultat différés est comptabilisé pour les écarts temporaires découlant de placements dans des filiales et des entreprises associées, sauf dans les cas où le moment où l'écart temporaire se résorbera est contrôlé par la Société et qu'il est probable que l'écart temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts sur le résultat différés sont présentés comme non courants et sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs courants et lorsque les actifs et les passifs d'impôts différés sont liés à des impôts sur le résultat qui sont perçus par la même autorité fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes lorsqu'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

q) *Débetures convertibles*

Les composantes passif et capitaux propres des débetures convertibles sont présentées distinctement au bilan consolidé dès la comptabilisation initiale.

La composante passif est comptabilisée initialement à la juste valeur en actualisant les paiements futurs d'intérêts et du capital au taux du marché en vigueur pour une dette non convertible, à un degré de solvabilité similaire et générant les mêmes flux de trésorerie. Suite à la comptabilisation initiale, le passif est réévalué au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante passif est augmentée par la désactualisation des montants actualisés jusqu'à atteindre la valeur nominale des débetures à échéance.

La valeur comptable de la composante capitaux propres est obtenue en soustrayant la valeur comptable de la composante passif de la valeur nominale des débetures. Celle-ci est présentée dans les capitaux propres à la rubrique *composante capitaux propres des débetures convertibles*. La composante capitaux propres n'est pas réévaluée à nouveau après la comptabilisation initiale, sauf en cas de conversion ou d'expiration. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour tout écart temporaire découlant de la comptabilisation initiale distincte des composantes capitaux propres et passif. L'impôt différé est imputé directement à la valeur comptable de la composante capitaux propres. Les changements ultérieurs du passif d'impôt différé sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats.

Les frais de transaction sont répartis entre les composantes passif et capitaux propres au prorata de leurs valeurs comptables.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

4. Principales méthodes comptables (suite)

r) *Capital-actions*

Les actions ordinaires sont classées aux capitaux propres. Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'émission d'actions sont comptabilisés en diminution des produits des capitaux propres au cours de la période où ces transactions ont lieu.

s) *Bons de souscription*

Les bons de souscription sont classés aux capitaux propres. Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'émission de bons de souscription sont comptabilisés en diminution des produits des capitaux propres au cours de la période où ces transactions ont lieu.

t) *Comptabilisation des produits*

Les produits se composent des produits tirés de la vente de matières premières reçues et des produits issus directement des conventions de redevances, de flux et autres intérêts.

Pour les conventions de redevances et de flux payées en nature et pour les ententes d'écoulement, les obligations d'exécution de la Société portent principalement sur la livraison d'or, d'argent ou d'autres produits aux clients. Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle est transféré au client, ce qui se réalise à la livraison du produit; le client a l'entière discrétion sur le produit et il n'existe aucune obligation non respectée qui pourrait avoir des conséquences sur l'acceptation du produit. Le contrôle de l'or affiné, de l'argent et des autres produits est transféré au client lorsque le produit concerné reçu (ou acheté) de l'exploitant est physiquement livré et vendu par la Société (ou son agent) à ses clients tiers. Pour les conventions de redevances et de flux payées en trésorerie, la comptabilisation des produits dépendra de la convention en question.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque la direction peut estimer de façon fiable le montant conformément aux modalités des conventions de redevances, de flux et autres intérêts. Dans certains cas, la Société ne dispose pas de renseignements suffisants pour arriver à une estimation raisonnable des produits et par conséquent, la comptabilisation des produits est alors reportée jusqu'à ce que la direction soit en mesure d'établir une estimation raisonnable. Les écarts entre les estimations et les montants réels sont ajustés et comptabilisés dans la période au cours de laquelle les montants réels sont connus.

u) *Contrats de location simple*

Les contrats de location dans lesquels une partie significative des risques et des avantages de la propriété sont conservés par le bailleur sont classés comme contrats de location simple. Les paiements effectués en vertu de contrats de location simple (déduction faite des incitatifs reçus du bailleur) sont imputés à l'état consolidé des résultats selon la méthode linéaire sur la durée du contrat.

v) *Rémunération fondée sur des actions*

Régime d'options d'achat d'actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions à l'intention de ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Chaque tranche d'une attribution est considérée comme une attribution séparée ayant sa propre période d'acquisition des droits et sa propre juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur de chacune des tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. La charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits de la tranche selon le nombre d'options attribuées devant être acquises, et vient augmenter le surplus d'apport. Le nombre d'options attribuées devant être acquises est révisé au moins une fois par an, et toute incidence est comptabilisée immédiatement.

Toute contrepartie versée lors de la levée d'options d'achat actions est créditée au capital-actions. Le surplus d'apport résultant de la rémunération fondée sur des actions est transféré au capital-actions lorsque les options sont levées.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

4. Principales méthodes comptables (suite)

v) *Rémunération fondée sur des actions (suite)*

Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions

Des unités d'actions différées (« UAD ») peuvent être octroyées aux administrateurs dans le cadre de leur programme de rémunération à long terme, leur donnant le droit de toucher un paiement en espèces (basé sur le prix des actions de la Société au moment pertinent), tandis que des unités d'actions avec restrictions (« UAR ») peuvent être octroyées aux employés et aux dirigeants dans le cadre de leur programme de rémunération à long terme, leur donnant le droit de toucher un paiement en actions ordinaires, en espèces (basé sur le prix des actions de la Société au moment pertinent) ou en une combinaison d'actions ordinaires et d'espèces. La juste valeur des UAR devant être réglées en actions ordinaires est évaluée à la date d'octroi et est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits au *surplus d'apport*, avec une charge correspondante à la *rémunération fondée sur des actions*. Un passif pour les UAD et les UAR devant être réglées en espèces est évalué à la juste valeur à la date d'octroi et est ultérieurement ajusté à chaque date de bilan pour toute variation de la juste valeur en fonction de l'estimation faite par la direction du nombre d'UAD et d'UAR dont les droits seront éventuellement acquis. Le passif est comptabilisé sur la période d'acquisition des droits et une charge correspondante est inscrite à la *rémunération fondée sur des actions*.

w) *Résultat par action*

Le résultat par action (« RPA ») est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour chaque période. Le RPA de base est obtenu en divisant le profit ou la perte attribuable aux porteurs de titres de capitaux propres d'Osisko pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de cette période.

Le RPA dilué est calculé en prenant en compte la conversion, la levée ou l'émission éventuelle de titres seulement lorsque la conversion, la levée ou l'émission ont un effet dilutif sur le résultat par action. Le calcul tient aussi compte des actions émises et détenues en fidéicommiss. La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer l'effet dilutif des bons de souscription et des options, et la méthode de la conversion hypothétique pour déterminer celui des débetures convertibles. Lorsque la Société déclare une perte, la perte nette diluée par action est égale à la perte nette de base par action due à l'effet antidilutif des actions détenues en fidéicommiss, des bons de souscription, des options en circulation et des débetures convertibles.

x) *Information sectorielle*

Les secteurs d'exploitation sont présentés d'une façon conséquente avec la façon dont l'information est fournie au chef de la direction, qui joue le rôle de principal décideur opérationnel. La responsabilité d'allouer les ressources et d'évaluer le rendement des secteurs d'exploitation de la Société revient au chef de la direction. La Société gère ses activités en un seul secteur d'exploitation, qui consiste en l'acquisition et la gestion de redevances de métaux précieux, d'autres redevances et de flux de haute qualité et d'intérêts similaires.

5. Normes comptables émises, mais pas encore en vigueur

La Société n'a pas encore adopté certaines normes, interprétations des normes existantes et modifications qui ont été publiées, mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 31 décembre 2018. Plusieurs de ces mises à jour ne s'appliquent pas à la Société et ne sont donc pas abordées dans les présentes.

IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a émis la norme IFRS 16. IFRS 16 décrit les principes régissant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des contrats de location pour les deux parties à un contrat, soit le client (« locataire ») et le fournisseur (le « bailleur »). IFRS 16 remplace IAS 17, *Contrats de location* (« IAS 17 ») et les interprétations s'y rapportant. Tous les contrats de location font en sorte que le locataire obtient le droit d'utiliser un actif dès le commencement du contrat de location et engage un passif financier correspondant aux paiements de location à effectuer au fil du temps. Par conséquent, pour les locataires, IFRS 16 élimine la classification des contrats de location soit en contrats de location simples ou en contrats de location-financement tel que requis par IAS 17 et la remplace plutôt par un seul modèle comptable pour les locataires.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

5. Normes comptables émises, mais pas encore en vigueur (suite)

IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 ») (suite)

En appliquant ce modèle, le locataire doit comptabiliser :

- i) Des actifs et des passifs pour tous les contrats de location avec un terme de plus de 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent ne soit de faible valeur; et
- ii) L'amortissement des actifs en location séparément de sa part des passifs en location à l'état consolidé des résultats.

La direction a passé en revue tous les contrats de location de la Société à la lumière des exigences d'IFRS 16. La norme affectera principalement la comptabilité des contrats de location simple de la Société. En date du présent rapport, la Société avait des engagements en vertu de contrats de location simple non résiliables de 13,0 millions de dollars (note 32). Parmi ces engagements, environ 0,6 million de dollars se rapportent à des contrats de location à court terme qui ne seront pas comptabilisés en tant que droits d'utilisation d'actifs et seront comptabilisés de façon linéaire dans les charges à l'état consolidé des résultats.

La nouvelle norme s'applique aux exercices annuels de la Société ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La Société a l'intention d'appliquer l'approche de transition simplifiée et ne redressera pas les données comparatives pour l'année précédant l'adoption initiale. Les droits d'utilisation d'actifs en lien avec des baux immobiliers seront évalués au moment de la transition comme si la nouvelle norme avait été appliquée depuis la date d'entrée en vigueur des baux respectifs, mais en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société au 1^{er} janvier 2019. Tous les autres droits d'utilisation d'actifs seront évalués au montant du passif lié au contrat de location au moment de l'adoption (ajusté pour tout montant prépayé ou cumulé s'y rapportant).

Pour les autres engagements liés à des contrats de location, la Société s'attend à comptabiliser des droits d'utilisation d'actifs d'environ 9,4 millions de dollars au 1^{er} janvier 2019, des passifs liés à des contrats de location de 10,0 millions de dollars et des actifs d'impôts différés de 0,1 million de dollars. Dans l'ensemble, les actifs nets seront réduits d'environ 0,4 million de dollars, tandis que les actifs courants nets seront réduits de 0,7 million de dollars puisqu'une partie du passif de location sera présentée dans les passifs courants. La Société s'attend à ce que l'adoption de la norme IFRS 16 ait comme effet de réduire le résultat net après impôt d'environ 0,2 million de dollars pour 2019, en se basant sur les contrats de location en vigueur au 31 décembre 2018. Pour la même période, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation augmenteront, tandis que les flux de trésorerie liés aux activités de financement diminueront d'environ 0,7 million de dollars puisque le remboursement de la portion en capital des passifs liés à des contrats de location sera classé dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Les activités de la Société à titre de bailleur ne sont pas significatives, de telle sorte que la Société s'attend à ce que leur impact sur les états financiers consolidés soit négligeable. Toutefois, des renseignements plus détaillés devront être fournis à compter de l'an prochain.

6. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la Société qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges au cours de la période de présentation de l'information. La Société procède aussi à des estimations et à des hypothèses pour l'avenir. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés raisonnables dans les circonstances.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

6. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Estimations et hypothèses comptables critiques

Réserves et ressources minérales

Les droits de redevances, de flux et autres intérêts constituent une composante majeure des actifs de la Société, de telle sorte que les réserves et les ressources minérales sur les propriétés auxquelles ces droits se rattachent ont une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société. Ces estimations sont utilisées pour déterminer l'épuisement des droits de redevances, de flux et autres intérêts de la Société et pour évaluer la recouvrabilité de la valeur comptable des droits de redevances, de flux et autres intérêts. Pour les droits de redevances, de flux et autres intérêts, les données publiques sur les réserves et les ressources minérales publiées par les exploitants des propriétés impliquent des évaluations d'études géologiques et géophysiques et des données économiques et reposent sur différentes hypothèses concernant notamment les prix des matières premières et les coûts de production. Ces hypothèses sont, de par leur nature, sujettes à interprétation et incertitude. Les estimations de réserves et de ressources minérales peuvent changer en fonction de nouvelles connaissances acquises après l'évaluation initiale. Tout changement dans les estimations de réserves et de ressources minérales pourrait avoir une incidence importante sur les montants comptabilisés pour l'épuisement ainsi que sur la recouvrabilité présumée de la valeur comptable des droits de redevances, de flux et autres intérêts.

Dépréciation des droits de redevances, de flux et autres intérêts

L'évaluation de la juste valeur des droits de redevances, de flux et autres intérêts nécessite de recourir à des estimations et des hypothèses sur la production recouvrable, les prix des matières premières à long terme, les taux d'actualisation, la conversion des ressources/réserves, les multiples basés sur la valeur nette des actifs, les taux de change des devises étrangères, les projets d'expansion à venir nécessitant des investissements et les implications sur la production associée. De plus, la Société peut utiliser d'autres approches pour déterminer la juste valeur, qui pourraient nécessiter des estimations quant à : (i) la valeur monétaire par once de ressources/réserves minérales; (ii) les ratios basés sur les flux de trésorerie; et (iii) la capitalisation boursière d'actifs comparables. Tout changement dans l'une ou l'autre des estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des droits de redevances, de flux et autres intérêts pourrait avoir une incidence sur l'analyse de la dépréciation.

Dépréciation du goodwill

La Société fait un test de dépréciation sur le goodwill annuellement au 31 décembre de chaque année. De plus, la Société évalue l'existence d'indicateurs de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information et, advenant l'existence d'un indicateur de dépréciation, un test de dépréciation sur le goodwill est alors effectué. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est alloué à chaque UGT ou groupe d'UGT qui devrait, selon toute attente, bénéficier des synergies du regroupement. Pour effectuer le test de dépréciation, la Société calcule le montant recouvrable estimatif de l'UGT ou du groupe d'UGT, ce qui exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle formule des hypothèses à l'égard d'éléments comme les futurs niveaux de production, les prix des matières premières à long terme, les taux de change des devises étrangères, les taux d'actualisation et le potentiel d'exploration.

Ces estimations et ces hypothèses sont sujettes à des risques et des incertitudes. Par conséquent, il est possible qu'un changement de circonstances puisse avoir un impact sur ces projections, ce qui pourrait avoir un impact sur le montant recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT. Ainsi, il est possible qu'une partie ou que la totalité de la valeur comptable du goodwill soit dépréciée, auquel cas l'impact sera comptabilisé à l'état consolidé des résultats.

La Société effectue ses tests de dépréciation annuels en utilisant la juste valeur diminuée du coût de cession du groupe d'UGT soutenant le goodwill et en utilisant les flux de trésorerie actualisés en tenant compte des budgets les plus récents et des prévisions disponibles, y compris des informations provenant de sources externes. Les périodes utilisées pour les projections est fondée sur les niveaux de production attendus des mines, des réserves minérales prouvées et probables et d'une partie des ressources. Le taux d'actualisation utilisé prend en compte les différents facteurs de risque de la Société.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

6. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Jugements critiques dans l'application des conventions comptables de la Société

Regroupements d'entreprises

L'évaluation à savoir si une acquisition correspond à la définition d'une entreprise, ou si des actifs sont acquis, nécessite de porter un jugement important. Les hypothèses et les estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge, et des droits de redevances, de flux et autres intérêts et des propriétés d'exploration et d'évaluation en particulier, nécessitent généralement de porter un jugement important. Tout changement des jugements pourrait avoir une incidence sur les montants présentés à titre d'actifs et de passifs.

Entité bénéficiaire d'un investissement – influence notable

L'évaluation à savoir si la Société exerce une influence notable sur une entité bénéficiaire d'un investissement nécessite de porter un jugement quant à l'évaluation des facteurs qui pourraient se solder par une influence notable. Les facteurs pouvant porter à la conclusion que la Société exerce une influence notable sur une entité bénéficiaire d'un investissement comprennent, sans s'y limiter, le pourcentage détenu; la représentation sur le conseil d'administration; la participation dans les processus décisionnels; les transactions importantes entre l'investisseur et l'entité bénéficiaire d'un investissement; les échanges de personnel de gestion; l'accès à des renseignements techniques critiques; et les droits de vote potentiels.

Tout changement des jugements portés pour déterminer si la Société exerce une influence notable sur une entité bénéficiaire d'un investissement pourrait avoir un impact sur le traitement comptable de l'investissement dans ladite entité.

Dépréciation de placements dans des entreprises associées

La Société suit les directives d'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* pour évaluer s'il y a des indications de dépréciation qui pourraient la conduire à comptabiliser une perte de valeur à l'égard de son placement net dans une entreprise associée. Cette détermination exige un jugement important pour évaluer si une diminution de la juste valeur est significative ou prolongée, ce qui déclencherait un test de dépréciation officiel. Pour exercer ce jugement, la direction de la Société évalue, entre autres, la durée et la mesure à laquelle la juste valeur d'un placement est inférieure à sa valeur comptable, la volatilité du placement et la santé financière et les perspectives d'affaires de l'entité bénéficiaire d'un investissement, incluant des facteurs comme le statut actuel et prévu des projets d'exploration de l'entité bénéficiaire d'un investissement et les variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation et des droits de redevances, de flux et autres intérêts sur des propriétés d'exploration et d'évaluation

L'évaluation de la dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation (incluant les actifs d'exploration et d'évaluation assujettis à un accord d'acquisition de participation) et des droits de redevances, de flux et autres intérêts sur les propriétés d'exploration et d'évaluation nécessite de porter des jugements lorsque vient le temps d'évaluer s'il existe des indicateurs à l'effet qu'un test de dépréciation formel serait nécessaire à l'égard des actifs d'exploration et d'évaluation et des droits de redevance, de flux et autres intérêts sur des propriétés d'exploration et d'évaluation de la Société. Les facteurs qui pourraient déclencher un test de dépréciation comprennent, sans s'y limiter, le fait que le droit d'explorer dans un secteur spécifique arrive à échéance au cours de la période ou dans un avenir rapproché et qu'il n'est pas prévu de le renouveler; lorsque d'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation dans un secteur spécifique, en tenant compte des dépenses à être engagées par le participant à une entente d'acquisition de participation, ne sont ni budgétées ni planifiées; lorsque l'exploration et l'évaluation de ressources minérales dans un secteur spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités commercialement viables de ressources minérales et que la Société a décidé de mettre fin à de telles activités dans un secteur spécifique; lorsque des données suffisantes existent pour indiquer que, bien que le développement dans un secteur spécifique puisse probablement aller de l'avant, il est peu probable que la valeur comptable des actifs soit recouvrée en entier advenant un développement fructueux ou une vente; des tendances négatives importantes dans l'industrie ou l'économie en général; des interruptions des activités d'exploration et d'évaluation par la Société ou par le participant à une entente d'acquisition de participation; et des baisses significatives des prix actuels ou prévus pour les matières premières.

Tout changement dans les jugements portés lors de la détermination de la juste valeur des actifs d'exploration et d'évaluation et des droits de redevances, de flux et autres intérêts sur les propriétés d'exploration et d'évaluation pourrait avoir une incidence sur l'analyse de dépréciation.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

6. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Jugements critiques dans l'application des conventions comptables de la Société (suite)

Dépréciation des droits de redevances, de flux et autres intérêts sur des propriétés en production et en développement et du goodwill

L'évaluation de la dépréciation des droits de redevances, de flux et autres intérêts sur les propriétés en développement et en production et du goodwill nécessite de porter des jugements lorsque vient le temps d'évaluer s'il existe des indicateurs à l'effet qu'un test de dépréciation formel serait nécessaire à l'égard des droits de redevances, de flux et autres intérêts sur des propriétés à l'étape du développement et en production et du goodwill de la Société. Les facteurs qui peuvent déclencher une analyse de perte de valeur comprennent, sans s'y limiter, une baisse significative de la valeur du marché; un actif net supérieur à la capitalisation boursière; une réduction significative des réserves et des ressources minérales; une industrie ou des tendances économiques significativement négatives; des interruptions dans les activités de production ou de développement; une production significativement plus faible que prévu; et une baisse significative actuelle ou prévue des prix des matières premières.

Tout changement dans les jugements portés lors de la détermination de la juste valeur des droits de redevances, de flux et autres intérêts sur les propriétés en production ou à l'étape du développement avancé ou du goodwill pourrait avoir une incidence sur l'analyse de dépréciation.

Actifs d'impôts sur le résultat différés

La direction évalue en continu les probabilités que des actifs d'impôts différés puissent être réalisés. Ceci exige de la direction qu'elle évalue s'il est probable que des revenus imposables suffisants existeront dans l'avenir contre lesquels ces pertes pourront être utilisées au cours de la période de report. Cette évaluation nécessite de par sa nature un jugement important.

7. Regroupement d'entreprises

Le 31 juillet 2017, Osisko a acquis un portefeuille d'actifs de métaux précieux d'Orion Mine Finance Group (« Orion ») constitué de 61 redevances, de 6 flux de métaux et de 7 ententes d'écoulement de métaux précieux (le « portefeuille d'Orion ») pour 1,1 milliard de dollars. Le prix d'acquisition final était composé d'une contrepartie en trésorerie de 504,8 millions de dollars US (630,1 millions de dollars), soit le prix d'acquisition convenu de 500,6 millions de dollars US (625,0 millions de dollars) majoré de 4,2 millions de dollars US (5,1 millions de dollars) correspondant au fonds de roulement acquis, et 30 906 594 actions ordinaires d'Osisko émises à Orion (le « prix d'acquisition ») (la « transaction »). Toute vente des actions émises à Orion est assujettie à certaines restrictions, incluant une exigence de vaste distribution.

La combinaison des portefeuilles d'Osisko et d'Orion a fait en sorte qu'Osisko détenait un total de 131 redevances, flux de métaux et ententes d'écoulement le 31 juillet 2017, incluant 16 actifs générant des revenus. Dans le cadre de la transaction, la Société a acquis un flux diamantifère de 9,6 % sur la mine Renard et un flux aurifère et argentifère de 4 % sur la mine d'or et d'argent Brucejack (l'exploitant a exercé son droit de rachat du flux en décembre 2018 pour la somme de 118,5 millions de dollars US (note 14)), qui sont deux nouvelles mines au Canada, en plus d'un flux argentifère de 100 % issu de la mine de cuivre Mantos Blancos au Chili.

Dans le cadre de la transaction, CDP Investissements inc., une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « Caisse »), et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) (le « Fonds FTQ ») ont souscrit 200,0 millions de dollars et 75,0 millions de dollars en actions ordinaires d'Osisko, respectivement, dans le cadre d'un placement privé concomitant (le « placement privé ») visant à financer une partie de la contrepartie en espèces et à appuyer la transaction. Au total, 18 887 363 actions ordinaires ont été émises au prix de 14,56 \$ par action en vertu du placement privé. Le placement privé était assujetti à un paiement de capital engagé de 7 % payable en partie en actions (2 % ce qui représente 385 457 actions ordinaires) et en espèces (5 % ce qui représente 13,8 millions de dollars). Des frais supplémentaires de 0,4 million de dollars (0,3 million de dollars après impôt) ont été engagés dans le cadre du financement.

Par ailleurs, Osisko a prélevé un montant de 118,0 millions de dollars US (147,3 millions de dollars) sur sa facilité de crédit renouvelable, a réglé les contrats de change à terme (note 28) en déboursant 275,0 millions de dollars pour recevoir 204,0 millions de dollars US, et a versé 182,8 millions de dollars US (228,9 millions de dollars) à même le solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie d'Osisko.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

7. Regroupement d'entreprises (suite)

L'acquisition du portefeuille d'Orion correspond à la définition d'un regroupement d'entreprises. Par conséquent, la transaction a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises où Osisko est l'acquéreur.

Les actifs acquis et les passifs pris en charge ont été comptabilisés à leur juste valeur estimative à la date de clôture de l'acquisition, soit le 31 juillet 2017. Les coûts de transaction en lien avec l'acquisition ont été passés en charges dans les frais de développement des affaires et se sont élevés à 8,9 millions de dollars en 2017.

Le tableau suivant présente la répartition du prix d'acquisition :

Contrepartie payée		\$
Trésorerie ⁽¹⁾		648 385
Émission de 30 906 594 actions ordinaires ⁽²⁾		445 333
		<u>1 093 718</u>
Actifs nets acquis		\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie		8 707
Autres actifs courants		1 217
Droits de redevances, de flux et autres intérêts		1 116 115
Passifs courants		(435)
Passif d'impôt sur le résultat différé		(31 886)
		<u>1 093 718</u>

(1) Incluant la perte suivant le règlement d'instruments financiers dérivés (instruments de couverture de flux de trésorerie) de 18,2 millions de dollars, déduction faite des impôts de 2,8 millions de dollars.

(2) La juste valeur de la contrepartie payée en actions ordinaires représente la juste valeur des actions au 31 juillet 2017, déduction faite d'une décote d'illiquidité reflétant la restriction de vente de douze mois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, les produits et le bénéfice net de l'entité acquise inclus à l'état consolidé des résultats s'élevaient à 139,5 millions de dollars et 0,2 million de dollars respectivement.

8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Trésorerie	174 265	266 785
Équivalents de trésorerie	-	66 920
	<u>174 265</u>	<u>333 705</u>

Aux 31 décembre 2018 et 2017, la trésorerie détenue en dollars US s'élevait respectivement à 71,9 millions de dollars (52,7 millions de dollars US) et 69,5 millions de dollars (55,4 millions de dollars US). Au 31 décembre 2017, les équivalents de trésorerie se composaient d'acceptations bancaires portant intérêt à un taux moyen pondéré de 1,25 % et venant à échéance en janvier 2018.

9. Placements temporaires

Au 31 décembre 2018, le placement temporaire se composait d'un prêt garanti de premier rang de 10,0 millions de dollars (note 12) consenti à Ressources Falco Itée (« Falco »), une entreprise associée d'Osisko. Le prêt porte intérêt à un taux de 7 %, composé trimestriellement. Le montant de capital et les intérêts cumulés seront exigibles à la première éventualité entre la date de clôture de la transaction de flux argentifère décrite à la note 14 ou le 28 février 2019.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

10. Sommes à recevoir

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Produits à recevoir en vertu de redevances, de flux et autres intérêts	6 643	924
Sommes à recevoir d'entreprises associées ⁽ⁱ⁾	3 225	1 245
Produit d'intérêt à recevoir	1 991	1 508
Crédits d'impôts	281	4 091
Taxes à la consommation et autres comptes débiteurs	181	617
	12 321	8 385

- (i) Les sommes à recevoir d'entreprises associées pour des coûts récupérés étaient principalement liées à des services professionnels et la location d'espaces à bureaux.

11. Stocks

Au 31 décembre 2017, les stocks se composaient principalement de lingots d'or non vendus acquis dans le cadre d'ententes d'écoulement. Les lingots d'or ont été vendus en janvier 2018.

12. Placements dans des entreprises associées

	2018	2017
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	257 433	82 902
Acquisitions	87 134	136 529
Levée de bons de souscription	-	14 519
Transferts des autres placements (note 13)	7 048	-
Quote-part de la perte, nette	(9 013)	(6 114)
Quote-part des autres éléments du résultat global, nette	433	(537)
Gain net à la suite de la dilution de la participation	1 545	30 560
Gain à la cession réputée ⁽ⁱ⁾	6 956	-
Transfert aux autres placements ⁽ⁱ⁾ (note 13)	(46 625)	-
Cessions	-	(426)
Solde au 31 décembre	304 911	257 433

- (i) Le 7 septembre 2018, Orion a annoncé la réalisation de l'acquisition et de la privatisation de Dalradian Resources Inc. (« Dalradian »), une entreprise associée d'Osisko, pour une contrepartie en trésorerie de 1,47 \$ par action ordinaire. Les actions ordinaires détenues par Osisko n'ont pas été acquises dans le cadre de la transaction. Suivant la transaction, Osisko a un droit de vente sur ses actions de Dalradian, sous réserve de certaines restrictions, permettant à Osisko de les vendre au prix de 1,47 \$ par action pendant une période de 180 jours. À la suite de la transaction, la direction a conclu qu'Osisko n'exerçait plus une influence notable sur Dalradian et a transféré son placement des entreprises associées aux autres placements. Ce transfert, des placements dans des entreprises associées aux autres placements, résulte en une cession réputée des actions, comptabilisée comme étant l'écart entre la valeur comptable du placement dans Dalradian en vertu de la méthode de la mise en équivalence avant la transaction et la juste valeur du placement comptabilisée dans les autres placements après la transaction.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

12. Placements dans des entreprises associées (suite)

Investissements importants

Minière Osisko inc.

Minière Osisko inc. (« Minière Osisko ») est une société d'exploration et de développement aurifère canadienne. Osisko détient un droit de redevance de 1,5 % NSR sur le projet aurifère Lac Windfall, où une évaluation économique préliminaire positive a été publiée en juillet 2018, et une redevance de 1 % NSR sur les autres propriétés détenues par Minière Osisko. Dans le cadre d'une entente d'investissement antérieure avec Minière Osisko, Osisko a obtenu le droit d'acquérir les droits de rachat de Minière Osisko sur les redevances existantes sur la propriété du Lac Windfall pour la somme de 5,0 millions de dollars (dont 2,0 millions de dollars ont été versés en 2018), lui permettant donc d'augmenter ses redevances de 1 à 2 % NSR, pour une redevance potentielle totale de 2,5 % à 3,5 % NSR. La Société a investi un montant de 40,1 millions de dollars dans Minière Osisko en 2017 et un montant additionnel de 18,0 millions de dollars en 2018.

Au 31 décembre 2018, la Société détient 42 890 269 actions ordinaires, ce qui représente une participation de 16,7 % dans Minière Osisko (15,5 % au 31 décembre 2017). Puisque certains dirigeants et administrateurs d'Osisko sont aussi des dirigeants et des administrateurs de Minière Osisko et dû à d'autres faits et circonstances, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Minière Osisko depuis 2014 et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Barkerville Gold Mines Ltd

Barkerville Gold Mines Ltd (« Barkerville ») se concentre sur le développement de son imposant ensemble de propriétés situé dans le district minier historique Cariboo au centre de la Colombie-Britannique au Canada. En 2017 et 2018, Osisko a acquis des actions ordinaires de Barkerville pour 52,1 millions de dollars et 7,0 millions de dollars respectivement. En avril 2017 et en septembre 2018, Osisko a augmenté sa redevance NSR sur le projet aurifère Cariboo de 0,75 % et de 1,75 %, pour une contrepartie en trésorerie de 12,5 millions de dollars et 20,0 millions de dollars respectivement, portant la redevance totale détenue par Osisko à 4,0 % NSR. Osisko a l'option d'acquérir une redevance supplémentaire de 1 % NSR sur la propriété Cariboo pour une contrepartie en espèces de 13,0 millions de dollars supplémentaires. Osisko détient aussi un droit de premier refus à l'égard de toute offre de flux aurifère reçue par Barkerville à l'égard du projet aurifère Cariboo.

Dans le cadre de la transaction conclue en 2018 pour acquérir une redevance NSR, Barkerville a octroyé à Osisko 10,0 millions de bons de souscription d'actions ordinaires, échangeables en actions ordinaires de Barkerville au prix d'exercice de 0,75 \$ par action ordinaire pour une période de 36 mois suivant la clôture de la transaction. Les bons de souscription ont été comptabilisés à leur juste valeur, déterminée selon le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en se basant sur les hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 2 %, volatilité de 65 % et dividende nul. Une valeur de 0,9 million de dollars a été attribuée aux bons de souscription, qui ont été comptabilisés dans les *autres placements* au bilan consolidé, et le prix d'acquisition résiduel de 19,1 millions de dollars a été attribué aux *droits de redevances, de flux et autres intérêts*.

Au 31 décembre 2018, la Société détient 162 864 251 actions ordinaires, ce qui représente une participation de 32,2 % dans Barkerville (32,7 % au 31 décembre 2017). Puisque le président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko est également le président du conseil d'administration de Barkerville et dû à d'autres faits et circonstances, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Barkerville depuis 2016 et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Victoria Gold Corp.

En avril 2018, Osisko a clôturé une transaction de financement de 148,0 millions de dollars avec Victoria Gold Corp. (« Victoria »), en vertu de laquelle Osisko a acquis de Victoria une redevance de 5 % NSR pour 98,0 millions de dollars sur la propriété Dublin Gulch (note 14), qui abrite le projet Eagle Gold situé au Yukon, au Canada, et a acquis d'actions ordinaires de Victoria pour un montant de 50,0 millions de dollars.

Au 31 décembre 2018, la Société détient 120 427 087 actions ordinaires, ce qui représente une participation de 15,4 % dans Victoria (4,1 % au 31 décembre 2017). Puisque le président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko est aussi un administrateur de Victoria et dû à d'autres faits et circonstances, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Victoria depuis le deuxième trimestre de 2018 et a commencé à comptabiliser son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

12. Placements dans des entreprises associées (suite)

Ressources Falco Itée

L'actif principal de Falco est le projet aurifère Horne 5, dont l'étude de faisabilité positive a été publiée en octobre 2017. En 2016, Osisko a conclu une entente de financement de 10,0 millions de dollars avec Falco, portant intérêt à un taux de 7 %, lequel sera appliqué à un dépôt de flux qui doit être négocié.

En juin 2018, Osisko a signé une lettre d'entente exécutoire visant à fournir à Falco une facilité de crédit garantie de premier rang sous forme de flux argentifère d'un montant pouvant atteindre 180,0 millions de dollars (le « flux argentifère ») et visant jusqu'à 100 % de l'argent qui sera produit de la propriété Horne 5 située à Rouyn-Noranda, Québec (note 14).

En parallèle au flux argentifère, Osisko a contracté auprès de Falco, le 29 juin 2018, une débenture garantie d'un montant en capital de 7,0 millions de dollars (la « débenture »). En novembre 2018, la débenture a été convertie en 12 104 444 actions ordinaires et 6 052 222 bons de souscription d'actions ordinaires suivant l'approbation d'une majorité d'actionnaires désintéressés de Falco. Chaque bon de souscription permet à Osisko d'acheter une action ordinaire de Falco, sous réserve des clauses antidilutives habituelles, au prix de 0,75 \$ pour une période de 36 mois. La juste valeur des actions ordinaires et des bons de souscription a été comptabilisée selon leur juste valeur relative déterminée à l'aide du modèle d'évaluation des prix de Black-Scholes en se basant sur les hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 2,2 %, volatilité de 66 % et taux de dividende nul. Une valeur de 6,5 millions de dollars a été attribuée aux actions ordinaires (dans les *placements dans des entreprises associées* au bilan consolidé), tandis qu'une valeur de 0,5 million de dollars a été attribuée aux bons de souscription (dans les *autres placements* au bilan consolidé).

En septembre 2018, Osisko a signé une entente visant à fournir à Falco un prêt garanti de premier rang de 10,0 millions de dollars (note 9). Le prêt porte intérêt à un taux de 7 %, composé trimestriellement. Le montant de capital et les intérêts cumulés seront exigibles à la première éventualité entre la date de clôture du flux argentifère (note 14) ou le 28 février 2019.

En 2017, Osisko a acquis des actions ordinaires de Falco pour un montant de 4,0 millions de dollars. Au 31 décembre 2018, la Société détient 36 031 449 actions ordinaires, ce qui représente une participation de 17,8 % dans Falco (12,7 % au 31 décembre 2017). Puisque certains dirigeants et administrateurs d'Osisko sont aussi des dirigeants et administrateurs de Falco et dû à d'autres faits et circonstances, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Falco depuis 2014 et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

L'information financière sur les entreprises associées qui sont individuellement significatives, prenant en compte les ajustements aux politiques comptables des entreprises associées afin de les rendre conformes à celles d'Osisko, est comme suit (en milliers de dollars) :

	Minière Osisko		Barkerville		Victoria ^(v)		Falco	
	2018 ⁽ⁱ⁾	2017 ⁽ⁱⁱ⁾	2018 ⁽ⁱ⁾	2017 ⁽ⁱⁱ⁾	2018 ⁽ⁱⁱⁱ⁾	2017 ^(iv)	2018 ⁽ⁱ⁾	2017 ⁽ⁱⁱ⁾
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif courant	121 424	108 439	32 533	67 162	50 084	30 822	9 209	45 654
Actif non courant	411 548	290 332	166 995	106 851	427 529	179 260	132 255	66 430
Passif courant	13 540	23 657	17 196	15 709	90 527	16 895	40 415	21 846
Passif non courant	29 434	15 941	14 172	15 634	87 811	2 375	9 758	8 380
Produits	-	-	-	-	-	-	-	-
Bénéfice net (perte nette) des activités poursuivies et résultat net (perte nette)	(19 022)	(19 741)	8 907	(6 733)	(1 278)	(2 852)	(6 713)	(6 834)
Autres éléments du résultat global	(7 843)	(954)	(181)	175	(307)	(160)	-	-
Résultat global	(26 865)	(20 695)	8 726	(6 558)	(1 585)	(3 012)	(6 713)	(6 834)
Valeur comptable du placement ^(vi)	89 766	73 635	95 695	89 556	56 972	12 681	21 128	15 652
Juste valeur du placement ^(vi)	131 673	109 504	65 146	106 732	44 558	8 886	10 449	20 817

(i) Information pour les douze mois reconstitués terminés le 30 septembre 2018 et en date du 30 septembre 2018.

(ii) Information pour les douze mois reconstitués terminés le 30 septembre 2017 et en date du 30 septembre 2017.

(iii) Information pour les douze mois reconstitués terminés le 30 novembre 2018 et en date du 30 novembre 2018.

(iv) Information pour les douze mois reconstitués terminés le 30 novembre 2017 et en date du 30 novembre 2017.

(v) Victoria est devenue une entreprise associée d'Osisko en 2018.

(vi) Aux 31 décembre 2018 et 2017.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

12. Placements dans des entreprises associées (suite)

Placements dans des entreprises associées non significatives

La Société possède des participations dans plusieurs entreprises associées qui ne sont pas individuellement significatives et qui ont été comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les données financières globales sur ces entreprises associées sont présentées ci-dessous :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Valeur globale de la quote-part de la Société de la perte nette	(4 194)	(2 725)
Valeur globale de la quote-part de la Société des autres éléments du résultat global	897	459
Valeur comptable globale des placements	41 351	38 468
Juste valeur globale des placements	41 198	53 061

13. Autres placements

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Juste valeur par le biais du résultat net (bons de souscription)		
Solde au 1 ^{er} janvier	8 092	10 935
Acquisitions	3 093	9 662
Levées	-	(14 170)
Variation de la juste valeur	(7 837)	1 665
Solde au 31 décembre	<u>3 348</u>	<u>8 092</u>
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (actions)		
Solde au 1 ^{er} janvier	106 841	97 274
Acquisitions	14 453	72 719
Levées de bons de souscription	-	500
Intérêts sur des actifs financiers au coût amorti payés en actions	-	12
Transfert des entreprises associées (note 12)	46 625	-
Variation de la juste valeur	(29 773)	6 139
Transfert aux entreprises associées (note 12)	(7 048)	-
Cessions	(27 043)	(69 803)
Solde au 31 décembre	<u>104 055</u>	<u>106 841</u>
Au coût amorti		
Solde au 1 ^{er} janvier	200	200
Acquisition	2 000	-
Solde au 31 décembre	<u>2 200</u>	<u>200</u>
Total	<u>109 603</u>	<u>115 133</u>

Les placements se composent d'actions ordinaires, de bons de souscription et d'effets à recevoir, se rapportant principalement à des sociétés canadiennes cotées en bourse, en plus des actions ordinaires de Dalradian, qui est une entreprise à capital fermé depuis le 7 septembre 2018 (note 12).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

14. Droits de redevances, de flux et autres intérêts

				2018
	Droits de redevances	Droits de flux	Ententes d'écoulement	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de la période	770 530	700 078	105 164	1 575 772
Acquisitions	109 670	31 431	-	141 101
Conversion	-	4 278	(4 278)	-
Cession	-	(150 289)	-	(150 289)
Épuisement	(26 972)	(21 217)	(4 423)	(52 612)
Dépréciation	(153 639)	-	(4 561)	(158 200)
Ajustements liés à la conversion des monnaies	8 134	42 129	8 633	58 896
Solde à la fin de la période	707 723	606 410	100 535	1 414 668
En production				
Coût	510 738	489 407	68 072	1 068 217
Épuisement et dépréciation cumulé	(297 137)	(33 502)	(10 665)	(341 304)
Valeur comptable nette à la fin de la période	213 601	455 905	57 407	726 913
Développement				
Coût	270 066	150 505	33 486	454 057
Épuisement cumulé	-	-	-	-
Valeur comptable nette à la fin de la période	270 066	150 505	33 486	454 057
Exploration et évaluation				
Coût	224 056	-	9 642	233 698
Épuisement cumulé	-	-	-	-
Valeur comptable nette à la fin de la période	224 056	-	9 642	233 698
Valeur comptable nette totale à la fin de la période	707 723	606 410	100 535	1 414 668

Principales acquisitions – 2018

Redevance NSR sur la propriété Dublin Gulch (Victoria)

Le 13 avril 2018, Osisko a clôturé une transaction de financement de 148,0 millions de dollars avec Victoria en vertu de laquelle Osisko a acquis de Victoria une redevance de 5 % NSR pour 98,0 millions de dollars sur la propriété Dublin Gulch, qui englobe le projet Eagle Gold au Yukon, Canada, et a acquis des actions ordinaires de Victoria pour un montant de 50,0 millions de dollars. La redevance de 5 % NSR s'applique à tous les métaux et minéraux produits sur la propriété Dublin Gulch, jusqu'à ce qu'un total de 97 500 onces d'or affiné ait été livré à Osisko, la redevance étant ramenée à 3 % NSR par la suite. La première tranche du prix d'acquisition de 98,0 millions de dollars, d'un montant de 49,0 millions de dollars, a été versée à la clôture de la transaction et la deuxième tranche de 49,0 millions de dollars sera financée au prorata des prélèvements sur les facilités d'emprunt subordonnées fournies par Orion (ou une tierce partie). En septembre et décembre 2018, deux paiements de 14,7 millions de dollars ont été versés à Victoria dans le cadre de la deuxième tranche du prix d'acquisition de la redevance, ainsi l'engagement résiduel était de 19,6 millions de dollars au 31 décembre 2018.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

14. Droits de redevances, de flux et autres intérêts (suite)

Principales acquisitions – 2018 (suite)

Redevance NSR sur la propriété Cariboo (Barkerville)

Le 6 septembre 2018, Osisko a conclu une deuxième entente d'acquisition et de redevance modifiée et mise à jour avec Barkerville en vertu de laquelle Osisko a acquis une redevance additionnelle de 1,75 % NSR sur la propriété Cariboo pour un prix d'achat total de 20,0 millions de dollars portant la redevance totale détenue par Osisko à 4 % NSR.

Selon les termes de l'entente, Osisko détient l'option d'acquérir une redevance additionnelle de 1 % NSR sur la propriété Cariboo (l'« option de redevance ») pour une contrepartie additionnelle en espèces de 13,0 millions de dollars (la « période d'option de redevance ») puisqu'Osisko a participé à un financement par actions de Barkerville durant la période d'option de redevance.

Osisko détient aussi un droit de premier refus à l'égard de toute offre de flux aurifère reçue par Barkerville à l'égard du projet aurifère Cariboo.

Flux diamantifère sur la mine Renard (Stornoway Diamond Corporation)

Le 2 octobre 2018, Osisko a annoncé la signature d'une convention d'achat et de vente modifiée et mise à jour (la « convention modifiée du flux Renard ») avec Stornoway Diamond Corporation (« Stornoway ») en lien avec le flux Renard (la « modification du flux »). Dans le cadre de la convention modifiée du flux Renard, Osisko, ainsi que la Caisse de dépôt et placement du Québec, Triple Flag Mining Finance Bermuda Ltd, Albion Exploration Fund, LLC et le Washington State Investment Board (collectivement, les « acheteurs »), qui détiennent collectivement un flux diamantifère de 20 % sur la mine Renard (flux de 9,6 % attribuable à Osisko) (le « flux Renard »), ont payé à Stornoway l'équivalent de 45,0 millions de dollars US en espèces (21,4 millions de dollars attribuables à Osisko) à titre de dépôt initial additionnel à Stornoway.

Les termes de la convention modifiée du flux Renard prévoient que les acheteurs continueront de détenir une participation indivise de 20 % (9,6 % du flux attribuable à Osisko) sur tous les diamants produits sur la propriété minière Renard pour la durée de vie de la mine (auparavant, le flux s'appliquait sur tous les diamants produits des cinq premières kimberlites du projet à être exploitées à la mine Renard pendant la durée de vie de la mine, et les premiers 30 millions de carats issus de l'ensemble de la propriété). Lors de la finalisation d'une vente de diamants, les acheteurs remettront à Stornoway un transfert en espèces qui sera équivalent au montant moindre entre 40 % du prix de vente obtenu ou de 40 \$ US par carat (auparavant, le transfert en espèces était d'un montant fixe de 50 \$ US par carat, majoré de 1 % par année).

De plus, aux fins du calcul des remises de flux, Stornoway devra vendre séparément tous les diamants de moins de +7 DTC qui sont récupérés au-delà de la proportion maximale convenue dans le cadre d'une vente de diamants tout-venant (les petits diamants excédentaires ou accessoires). Ce faisant, Stornoway limitera la proportion de petits diamants contenus dans une vente de tout-venant afin que les acheteurs et Stornoway soient pleinement alignés face aux fluctuations positives des prix, tout en étant protégés en cas de baisse des prix ou d'un mélange désavantageux.

Flux argentifère sur la propriété Horne 5 (Falco)

Le 28 juin 2018, Osisko a signé une lettre d'entente exécutoire visant à fournir à Falco, une entreprise associée de la Société, une facilité de crédit garantie de premier rang sous forme de flux argentifère allant jusqu'à 100 % de l'argent qui sera produit de la propriété Horne 5, située à Rouyn-Noranda au Québec. Dans le cadre du flux argentifère, Osisko effectuera des dépôts échelonnés en espèces à Falco d'un total pouvant atteindre 180,0 millions de dollars et effectuera des paiements continus équivalents à 20 % du cours de l'argent, pour un maximum de 6 \$ US l'once. Le flux argentifère sera garanti par une charge de premier rang sur le projet et tous les actifs de Falco.

En novembre 2018, les actionnaires désintéressés de Falco ont approuvé la transaction, ce qui était une exigence du TSX. La clôture du flux argentifère est assujettie à la satisfaction des conditions habituelles, incluant la finalisation des documents définitifs, l'obtention des approbations réglementaires et les consentements des tierces parties.

En vertu d'une entente entre Falco et Glencore Canada Corporation (« Glencore »), le flux argentifère est assujetti à un droit de premier refus en faveur de Glencore. Glencore a une période de 60 jours suivant la réception de tous les documents sur la transaction de flux pour aviser Falco dans le cas où elle souhaiterait acquérir l'entente de flux conformément aux modalités de ladite entente.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

14. Droits de redevances, de flux et autres intérêts (suite)

Cessions – 2018

Flux aurifère et argentifère Brucejack (Pretium Resources Inc.)

Le 24 septembre 2018, Osisko a annoncé qu'Osisko Bermuda Limited (« OBL »), une filiale en propriété exclusive d'Osisko, avait reçu un avis de Pretium Resources Inc. (« Pretium ») à l'effet que Pretium avait l'intention d'exercer son option de racheter la totalité des droits d'OBL dans le flux aurifère et argentifère Brucejack, conformément à la convention d'achat et de vente conclue entre les deux parties et datée du 15 septembre 2015 (l'« entente de flux »). En vertu de l'entente de flux, Pretium détenait une option de racheter 100 % de la part d'OBL dans le flux aurifère et argentifère Brucejack, en effectuant un paiement de 118,5 millions de dollars US à OBL le 31 décembre 2018. Afin d'exercer cette option, Pretium devait fournir à OBL un préavis écrit d'au moins 90 jours.

Le 18 décembre 2018, OBL a reçu le produit de 118,5 millions de dollars US (159,4 millions de dollars) de Pretium. La valeur comptable du flux aurifère et argentifère Brucejack était de 111,7 millions de dollars US (150,3 millions de dollars), de telle sorte qu'un gain à la cession d'un droit de flux de 6,8 millions de dollars US (9,1 millions de dollars) a été comptabilisé à l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

Droits de rachat et de rachat partiel

Certains droits de redevances, de flux et autres intérêts sont assujettis à des droits de rachat et/ou de rachat partiel détenus par les exploitants. Les droits de rachat et de rachat partiel significatifs sont décrits ci-dessous.

Droit	Description	Date d'élection	Paiements en espèces
<u>Flux argentifère Mantos Blancos (Mantos Copper S.A.)</u>			
Rachat partiel	Droit de réduire le pourcentage du flux de 100 % à 50 % pourvu qu'au moins 1,99 million d'onces d'argent aient été livrées.	11 septembre 2019 et 2020 (4 ^e et 5 ^e anniversaires de l'entente).	70,0 millions \$ US (95,5 millions \$)
<u>Flux argentifère Amulsar (Lydian International Ltd)</u>			
Rachat partiel (1 ^{re} option)	Droit de réduire le pourcentage du flux de 4,22 % à 2,11 %.	2 ^e anniversaire de la production commerciale.	34,4 millions \$ US (46,9 millions \$)
Rachat partiel (2 ^e option)	Droit de réduire le pourcentage du flux de 4,22 % à 2,11 %	3 ^e anniversaire de la production commerciale.	31,3 millions \$ US (42,7 millions \$)
<u>Entente d'écoulement d'or Brucejack (Pretium Resources Inc.)</u>			
Rachat partiel	Droit de réduire l'obligation d'écoulement à soit : (i) 50 % en payant 13 \$ US/once multiplié par 0,50 sur les onces d'or non livrées résiduelles, ou (ii) 25 % en payant 13 \$ US/once multiplié par 0,75 sur les onces d'or non livrées résiduelles.	31 décembre 2019.	Variable (décrit à la colonne <i>Description</i>)
<u>Redevance NSR Lamaque (Eldorado Gold Corporation)</u>			
Rachat	Droit de racheter 50 % de la redevance de 2 % NSR (1,7 % attribuable à Osisko).	Dans un délai d'un an suivant le début de la production commerciale.	2,0 millions \$ (1,7 million \$ attribuable à Osisko)

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

14. Droits de redevances, de flux et autres intérêts (suite)

Dépréciations – 2018

En 2018, la Société a comptabilisé des charges de dépréciation de 159,0 millions de dollars (118,3 millions de dollars après impôt), incluant 158,2 millions de dollars (117,5 millions de dollars après impôt) sur des droits de redevances, de flux et autres intérêts, et 0,8 million de dollars suivant la radiation d'une somme à recevoir de l'exploitant d'un actif déprécié.

Redevance NSR sur la mine Éléonore

En octobre 2018, l'exploitant de la mine aurifère Éléonore située au Québec (Canada) a annoncé une mise à jour de ses estimations de réserves et de ressources minérales pour la mine Éléonore en date du 30 juin 2018. À la suite de cette mise à jour, les réserves minérales aurifères prouvées et probables et les ressources ont diminué de 21 %. Cette annonce a été considérée comme un indicateur de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 31 décembre 2018. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 148,5 millions de dollars (109,1 millions de dollars après impôt) à l'égard de la redevance NSR sur la mine Éléonore pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

Le 31 décembre 2018, la redevance NSR sur la mine Éléonore a été ramenée à sa valeur recouvrable de 138,6 millions de dollars, laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. La juste valeur de la redevance NSR sur la mine Éléonore est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisque les principales données d'évaluation utilisées sont des données non observables. Les principales données d'évaluation utilisées sont les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la vente de l'or reçu en vertu de la redevance NSR sur la mine Éléonore, basé sur une production annuelle à long terme de 400 000 onces d'or sur la durée de vie estimative de la mine Éléonore, en tenant compte d'un prix de l'or à long terme de 1 300 \$ US l'once et d'un taux d'actualisation réel après impôt de 5,1 %, ajustés pour tenir compte de la diminution des réserves et des ressources.

Une analyse de sensibilité a été effectuée par la direction pour le prix de l'or à long terme et le taux d'actualisation réel après impôt (isolément). Si le prix de l'or à long terme appliqué aux flux de trésorerie projetés avait été 10 % inférieur aux estimations de la direction (soit 1 170 \$ US plutôt que 1 300 \$ US par once), la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 13,9 millions de dollars. Si le taux d'actualisation réel après impôt appliqué aux flux de trésorerie projetés avait été de 100 points de base supérieur aux estimations de la direction (6,1 % plutôt que 5,1 %), la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 7,8 millions de dollars.

Autres actifs dépréciés

La Société a comptabilisé d'autres charges de dépréciation sur des droits de redevances et des ententes d'écoulement de 9,7 millions de dollars (8,3 millions de dollars après impôt) sur des actifs à l'égard desquels la Société ne s'attend pas à recevoir de produits dans l'avenir, et sur des actifs détenus par des sociétés qui ont cessé leur production ou qui devraient le faire prochainement ou qui sont en faillite.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

14. Droits de redevances, de flux et autres intérêts (suite)

				Exercice terminé le 31 décembre 2017
	Droits de redevances	Droits de flux	Ententes d'écoulement	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de la période	494 768	-	-	494 768
Acquisitions	26 681	53 438	-	80 119
Regroupement d'entreprises (note 7)	353 314	656 602	106 199	1 116 115
Épuisement	(15 475)	(11 283)	(1 307)	(28 065)
Dépréciation	(89 000)	-	-	(89 000)
Ajustements liés à la conversion des monnaies	242	1 321	272	1 835
Solde à la fin de la période	770 530	700 078	105 164	1 575 772
En production				
Coût	503 340	582 466	66 812	1 152 618
Épuisement et dépréciation cumulé	(116 352)	(11 242)	(1 307)	(128 901)
Valeur comptable nette à la fin de la période	386 988	571 224	65 505	1 023 717
Développement				
Coût	194 535	128 854	30 793	354 182
Épuisement cumulé	-	-	-	-
Valeur comptable nette à la fin de la période	194 535	128 854	30 793	354 182
Exploration et évaluation				
Coût	189 007	-	8 866	197 873
Épuisement cumulé	-	-	-	-
Valeur comptable nette à la fin de la période	189 007	-	8 866	197 873
Valeur comptable nette totale à la fin de la période	770 530	700 078	105 164	1 575 772

Principales acquisitions – 2017

Redevance NSR sur la propriété Cariboo (Barkerville)

Le 19 avril 2017, Osisko a acquis une redevance supplémentaire de 0,75 % NSR sur le projet aurifère Cariboo de Barkerville pour une contrepartie en espèces de 12,5 millions de dollars, augmentant la redevance NSR totale détenue par Osisko sur le projet aurifère Cariboo à 2,25 %. L'octroi de la redevance additionnelle annule le droit d'acquisition de redevance d'Osisko qui lui avait été octroyé à la suite d'une entente d'investissement entre Osisko et Barkerville le 5 février 2016. Toutefois, Osisko a conservé un droit de premier refus relié à toute offre d'entente de flux d'or reçue par Barkerville relativement au projet aurifère Cariboo.

Flux argentifère Gibraltar (Gibraltar Mines Ltd)

Le 3 mars 2017, Osisko a acquis de Gibraltar Mines Ltd (« Gibco »), une filiale en propriété exclusive de Taseko Mines Ltd (« Taseko ») qui détient une participation de 75 % dans la mine de cuivre Gibraltar (« Gibraltar »), un flux argentifère lié à l'argent produit à Gibraltar, située en Colombie-Britannique, au Canada. Osisko a payé à Taseko un montant de 33,0 millions de dollars US (44,3 millions de dollars) en espèces pour acheter un flux argentifère et 3,0 millions de bons de souscription de Taseko. Chaque bon de souscription donne à Osisko le droit d'acquiescer une action ordinaire de Taseko à un prix de 2,74 \$ jusqu'au 1er avril 2020. La juste valeur des bons de souscription a été évaluée à 1,8 million de dollars selon le modèle d'évaluation des prix de Black-Scholes et la valeur résiduelle attribuée au flux argentifère est de 42,7 millions de dollars (incluant 0,2 million de dollars de frais de transaction).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

14. Droits de redevances, de flux et autres intérêts (suite)

Principales acquisitions – 2017 (suite)

Portefeuille d'Orion

Le 31 juillet 2017, Osisko a acquis un portefeuille d'actifs de métaux précieux d'Orion constitué de 61 redevances, de 7 ententes d'écoulement de métaux précieux et de 6 flux de métaux (note 7).

Dépréciation – 2017

En 2017, l'exploitant de la mine aurifère Éléonore située au Québec (Canada) a révisé ses perspectives de production annuelle à long terme à 400,000 onces, ce qui était significativement plus bas comparativement à la capacité nominale annuelle de 600,000 onces. Cette annonce a été considérée comme un indicateur de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 31 décembre 2017. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 89,0 millions de dollars (65,4 millions de dollars après impôt) à l'égard de la redevance NSR sur la mine Éléonore pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Le 31 décembre 2017, la redevance NSR sur la mine Éléonore a été ramenée à sa valeur recouvrable de 300,0 millions de dollars, laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. La juste valeur de la redevance NSR sur la mine Éléonore est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisque les principales données d'évaluation utilisées sont des données non observables. Les principales données d'évaluation utilisées sont les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la vente de l'or reçu en vertu de la redevance NSR sur la mine Éléonore, basé sur une production annuelle à long terme de 400 000 onces d'or sur la durée de vie estimative de la mine Éléonore, en tenant compte d'un prix de l'or à long terme de 1 300 \$ US l'once et d'un taux d'actualisation réel après impôt de 4,2 %.

Une analyse de sensibilité a été effectuée par la direction pour le prix de l'or à long terme et le taux d'actualisation réel après impôt (isolément). Si le prix de l'or à long terme appliqué aux flux de trésorerie projetés avait été 10 % inférieur aux estimations de la direction (soit 1 170 \$ US plutôt que 1 300 \$ US par once), la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 30,0 millions de dollars. Si le taux d'actualisation réel après impôt appliqué aux flux de trésorerie projetés avait été de 100 points de base supérieur aux estimations de la direction (5,2 % plutôt que 4,2 %), la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 35,0 millions de dollars.

15. Exploration et évaluation

	2018	2017
	\$	\$
Valeur comptable nette au 1 ^{er} janvier	102 182	100 038
Acquisitions	257	2 745
Crédits d'impôts à l'investissement	(93)	(601)
Dépréciation ⁽ⁱ⁾	(7 344)	-
Valeur comptable nette au 31 décembre ⁽ⁱⁱ⁾	95 002	102 182
Solde au 31 décembre		
Coût	103 206	103 042
Dépréciation cumulée	(8 204)	(860)
Valeur comptable nette au 31 décembre ⁽ⁱⁱ⁾	95 002	102 182

(i) Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a subi une charge de dépréciation de 7,3 millions de dollars (5,4 millions de dollars après impôt) sur certaines propriétés d'exploration et d'évaluation au Canada où des dépenses d'exploration et d'évaluation substantielles (en tenant compte des dépenses qui seraient engagées par l'exploitant) ne sont ni budgétées ni planifiées ou pour lesquelles la Société (ou l'exploitant) a décidé de mettre fin à de telles activités.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

15. Exploration et évaluation (suite)

- (ii) Osisko a conclu une entente d'acquisition de participation en exploration avec Minière Osisko, effectif le 4 octobre 2016, laquelle a été subséquemment modifiée afin de créer deux ententes d'acquisition de participation. En vertu de la première entente, Minière Osisko peut acquérir 100 % de la participation d'Osisko dans 26 des propriétés d'exploration situées dans les régions de la Baie-James et de la Fosse du Labrador (à l'exception du projet de cuivre-zinc Coulon et de quatre autres propriétés d'exploration) après avoir investi un montant total de 26,0 millions de dollars sur une période de sept ans; Minière Osisko aura acquis une participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 15,6 millions de dollars sur une période de quatre ans. En vertu de la seconde entente d'acquisition de participation, Minière Osisko peut acquérir 100 % de la participation dans la propriété Kan après avoir investi un montant total de 6,0 millions de dollars sur une période de sept ans, ce qui représente les dépenses garanties devant être engagées par Barrick Gold Corporation (« Barrick »), en vertu d'une entente d'acquisition de participation signées entre Minière Osisko et Barrick, selon laquelle Barrick s'est engagée à dépenser 15,0 millions de dollars sur la propriété Kan; Minière Osisko aura acquis une participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 3,6 millions de dollars sur une période de quatre ans. Osisko conservera une redevance variable de 1,5 % à 3,5 % NSR sur les métaux précieux et une redevance de 2,0 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits sur les 27 propriétés. Les nouvelles propriétés acquises par Minière Osisko dans une région déterminée durant une période de sept ans seront assujetties à une entente de redevances en faveur d'Osisko selon des termes similaires. Au 31 décembre 2018, la valeur comptable nette des propriétés faisant l'objet d'ententes d'option s'élevait à 34,0 millions de dollars. En 2018, Minière Osisko a investi environ 3,9 millions de dollars sur les propriétés sous option, portant le total à 10,3 millions de dollars.

16. Goodwill

Le goodwill de la Société est alloué à un groupe d'unités génératrices de trésorerie : la redevance NSR sur la mine Éléonore et la redevance NSR sur la mine Canadian Malartic (les « UGT »).

La Société teste si le goodwill a subi une perte de valeur sur une base annuelle. Le montant recouvrable des UGT est déterminé en calculant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés, laquelle nécessite l'utilisation d'hypothèses et de données non observables et est donc classée dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Le calcul utilise les flux de trésorerie projetés qu'il est prévu de générer par la vente de l'or et de l'argent reçus des UGT basé sur la production annuelle d'or et d'argent sur la durée de vie estimative des UGT d'après les renseignements techniques publiés par les exploitants pour prédire le rendement futur.

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses pour les UGT en plus de la production annuelle d'or et d'argent sur la durée de vie estimée des mines Éléonore et Canadian Malartic :

	2018	2017
Prix de l'or à long terme (par once)	1 300 \$ US	1 300 \$ US
Prix de l'argent à long terme (par once)	18 \$ US	18 \$ US
Taux d'actualisation réel après impôt	5,1 %	4,2 %

La direction a déterminé les valeurs assignées à chacune des principales hypothèses ci-dessus de la façon suivante :

<u>Hypothèse</u>	<u>Approche utilisée pour déterminer les valeurs</u>
Prix de l'or à long terme	Basé sur les tendances actuelles sur le marché de l'or cohérentes avec des sources d'information externes comme le consensus sur le prix de l'or à long terme.
Prix de l'argent à long terme	Basé sur les tendances actuelles sur le marché de l'argent cohérentes avec des sources d'information externes comme le consensus sur le prix de l'argent à long terme.
Taux d'actualisation réel après impôt	Reflète les risques spécifiques relatifs aux mines d'or en activité au Québec (Canada).

La direction de la Société a considéré et évalué des variations raisonnablement possibles pour les principales hypothèses et n'a pas identifié de cas où la valeur comptable des UGT dépasserait leur valeur recouvrable.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

17. Comptes créditeurs et frais courus

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Comptes créditeurs sur métaux reçus en vertu d'ententes d'écoulement	5 190	3 710
Comptes créditeurs commerciaux	217	411
Intérêts courus sur la dette à long terme	46	2 081
Autres comptes créditeurs	5 246	7 038
Autres frais courus	1 033	2 070
	<u>11 732</u>	<u>15 310</u>

18. Provisions et autres passifs

	2018	2017		
	UAD et UAR ⁽ⁱ⁾	Droits de conversion en actions ⁽ⁱⁱ⁾	UAD et UAR ⁽ⁱ⁾	Total
		\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	7 668	10 692	5 894	16 586
Charge de désactualisation	-	299	-	299
Nouveaux passifs	3 229	988	7 053	8,041
Passifs réglés	(3 117)	(11 979)	(5 539)	(17 518)
Transfert – UAR devant être réglées en titres de capitaux propres (note 22)	(2 426)	-	-	-
Passifs éteints	-	-	(59)	(59)
Révision des estimations	(1 860)	-	319	319
Solde au 31 décembre	<u>3 494</u>	<u>-</u>	<u>7 668</u>	<u>7 668</u>
Tranche courante	3 494	-	5 632	5 632
Tranche non courante	-	-	2 036	2 036
	<u>3 494</u>	<u>-</u>	<u>7 668</u>	<u>7 668</u>

(i) Les régimes d'unités d'actions différées et d'unités d'actions avec restrictions sont décrits à la note 22.

(ii) Le passif lié aux droits de conversion en actions représente une option de vente détenue par les actionnaires n'ayant pas le contrôle de Mines Coulon inc., une filiale de la Société. Le 20 octobre 2017 (ou avant selon certaines conditions), les actionnaires n'ayant pas le contrôle avaient l'option de convertir leurs actions de Mines Coulon inc. en un montant correspondant à 75 % du coût de leur investissement, ce montant devant être réglé par l'émission d'un nombre variable d'actions ordinaires de la Société basé sur la juste valeur marchande des actions de la Société au moment de la conversion. En octobre 2017, la date d'exercice de l'option a été reportée d'un mois jusqu'au 20 novembre 2017. En novembre 2017, les droits de conversion en actions ont été exercés par les participations n'ayant pas le contrôle et 772 810 actions ordinaires ont été émises. L'option de vente a été initialement évaluée à la valeur actuelle du montant de rédemption de l'option. Le passif financier a été ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et tout écart a été comptabilisé dans les charges financières à l'état consolidé des résultats. En 2017, avant l'exercice des droits de conversion en actions, les participants n'ayant pas le contrôle ont investi 1,3 million de dollars dans Mines Coulon inc.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

19. Dette à long terme

Les variations de la dette à long terme sont présentées ci-dessous :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	464 308	45 780
Nouvelle dette – débetures convertibles ⁽ⁱⁱ⁾	-	279 469
Frais de transaction – débetures convertibles ⁽ⁱⁱ⁾	-	(10 735)
Nouvelle dette – facilité de crédit renouvelable ⁽ⁱⁱⁱ⁾	-	147 323
Remboursement de la dette – facilité de crédit renouvelable	(123 475)	-
Amortissement des frais de transaction	2 036	427
Charge de désactualisation	4 456	1 336
Impact de la réévaluation des monnaies	5 444	708
Solde au 31 décembre	<u>352 769</u>	<u>464 308</u>

La dette à long terme se résume comme suit :

	<u>31 décembre</u>	<u>31 décembre</u>
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Débetures convertibles ^{(i),(ii)}	350 000	350 000
Facilité de crédit renouvelable ⁽ⁱⁱⁱ⁾	30 000	148 031
Dette à long terme	380 000	498 031
Frais d'émission de dette non amortis	(8 867)	(10 903)
Désactualisation non amortie sur les débetures convertibles	(18 364)	(22 820)
Dette à long terme, net des frais d'émission	<u>352 769</u>	<u>464 308</u>
Tranche courante	-	-
Tranche non courante	352 769	464 308
	<u>352 769</u>	<u>464 308</u>

(i) Débenture convertible (2016)

En février 2016, la Société a émis une débenture convertible de premier rang non garantie de 50,0 millions de dollars à Ressources Québec, une filiale à part entière d'Investissement Québec. La débenture convertible porte intérêt à un taux annuel de 4,0 % payable trimestriellement et a un terme de cinq ans venant à échéance le 12 février 2021. Ressources Québec pourra, à sa discrétion, convertir la débenture en actions ordinaires de la Société au prix de 19,08 \$ en tout temps pendant le terme de la débenture.

À la comptabilisation initiale, le produit, net des frais de transaction de 0,8 million de dollars, s'élevait à 49,2 millions de dollars, dont 45,0 millions de dollars (net des frais de transaction de 0,7 million de dollars) a été alloué à la composante passif et 3,1 millions de dollars (net des frais de transaction de 0,1 millions de dollars et des impôts de 1,1 million de dollars) a été alloué à la composante capitaux propres. Le taux d'intérêt effectif utilisé était de 6 % et représente le taux estimatif du marché à la clôture que la Société aurait obtenu pour un financement similaire sans option de conversion.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

19. Dette à long terme (suite)

(ii) Débentures convertibles (2017)

En novembre 2017, la Société a clôturé un financement par voie de prise ferme de débentures convertibles non garanties de premier rang (les « débentures ») pour un montant total de capital de 300,0 millions de dollars (le « placement »). Le placement était composé d'un appel public à l'épargne par voie de prospectus simplifié, pour un montant de capital de 184,0 millions de dollars de débentures, et d'un placement privé d'un montant total de capital de 116,0 millions de dollars de débentures. Les souscripteurs ont reçu une commission de 3,55 % en lien avec le placement.

Les débentures portent intérêt à un taux de 4,0 % par année, payable semestriellement le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, à compter du 30 juin 2018. Les débentures seront convertibles au gré du porteur en actions ordinaires du capital de la Société à un prix de conversion égal à 22,89 \$ par action ordinaire. Les débentures viendront à échéance le 31 décembre 2022 et peuvent être rachetées par Osisko, dans certaines circonstances, à compter du 31 décembre 2020. Les débentures sont inscrites pour négociation à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « OR.DB ».

Lors de la comptabilisation initiale, le produit net, après déduction des coûts de transaction de 11,5 millions de dollars, s'élevait à 288,5 millions de dollars. De ce montant, les composantes passif et capitaux propres représentaient respectivement 268,7 millions de dollars (net des coûts de transaction de 10,7 millions de dollars) et 14,5 millions de dollars (net des coûts de transaction de 0,8 million de dollars et les impôts de 5,3 millions de dollars). Le taux d'intérêt effectif utilisé était 5,5 %, ce qui représente le taux du marché estimatif à la clôture que la Société aurait obtenu pour un financement similaire sans option de conversion.

(iii) Facilité de crédit renouvelable

En novembre 2017, la Société a modifié sa facilité de crédit renouvelable (la « facilité ») en augmentant le montant de 150,0 millions de dollars à 350,0 millions de dollars, en plus de compter sur une marge supplémentaire non engagée d'un maximum de 100,0 millions de dollars, pour un montant disponible total pouvant aller jusqu'à 450,0 millions de dollars. La marge non engagée est assujettie à des procédures usuelles de vérification diligente et à l'acceptation des prêteurs. La facilité doit être utilisée aux fins générales de la Société et pour des investissements dans l'industrie minière, notamment pour l'acquisition de redevances, de flux de métaux et autres intérêts. La facilité est garantie par les actifs de la Société, actuels et futurs (incluant les droits de redevances, de flux et autres intérêts) et avait initialement un terme de quatre ans (se terminant le 14 novembre 2021), pouvant être prolongé d'un an à chaque date d'anniversaire. En octobre 2018, la facilité a été prolongée d'un an (jusqu'au 14 novembre 2022). Les frais de financement différés sont amortis sur le terme de la facilité. L'amortissement des frais de financement différés se rapportant à la facilité à l'état consolidé des résultats s'élevait à 0,4 million de dollars en 2018 (0,2 million de dollars en 2017).

La facilité est assortie de frais d'attente. Les fonds tirés portent intérêt au taux de base, au taux préférentiel ou au taux *London Inter-Bank Offer Rate* (« LIBOR ») majoré d'un certain pourcentage selon le ratio d'endettement de la Société. Au 31 décembre 2018, un montant de 30,0 millions de dollars avait été prélevé sur la facilité et le taux d'intérêt effectif était de 4,79 %, incluant la marge applicable. La facilité comprend des clauses qui exigent que la Société maintienne certains ratios financiers incluant les ratios d'endettement de la Société et rencontrent certaines exigences non financières. Au 31 décembre 2018, tous les ratios et les exigences étaient respectés.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

20. Capital-actions

Actions

Autorisées

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale

Nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en séries

Émises et payées en entier

155 443 351 actions ordinaires

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

En octobre 2015, la Société a mis sur pied un régime d'achat d'actions à l'intention des employés. Les termes du régime prévoient que l'apport de la Société à l'achat des actions émises à partir de la trésorerie de la Société, sur une base trimestrielle, représenterait 60 % de la contribution de l'employé admissible. Un maximum de 1,0 % des actions émises et en circulation est réservé pour l'émission en vertu du régime.

Émissions

Exercice terminé le 31 décembre 2017

Le 31 juillet 2017, Osisko a émis 30 906 594 actions ordinaires à Orion dans le cadre de la transaction (note 7). Les actions ont été évaluées à 445,3 millions de dollars, montant qui représente la juste valeur des actions au 31 juillet 2017 moins une décote d'illiquidité pour tenir compte de certaines restrictions sur la vente des actions ordinaires par Orion, incluant une période de détention de 12 mois et une exigence de vaste distribution.

La Caisse et le Fonds FTQ ont aussi souscrit des montants de 200,0 millions de dollars et 75,0 millions de dollars en actions ordinaires d'Osisko, respectivement, dans le cadre d'un placement privé concomitant visant à financer une partie de la contrepartie en espèces et à appuyer la transaction. Au total, 18 887 363 actions ordinaires ont été émises au prix de 14,56 \$ par action dans le cadre du placement privé. Le placement privé était assujéti à un paiement de capital engagé de 7 % payable en partie en actions (2 % ce qui représente 385 457 actions ordinaires) et en espèces (5 % ce qui représente 13,8 millions de dollars). Des frais supplémentaires de 0,2 million de dollars (0,1 million de dollars, après impôt) ont été engagés dans le cadre du financement.

En novembre 2017, les participations n'ayant pas le contrôle de Mines Coulon (note 18) ont exercé leur droit de conversion en actions et converti leur participation ne donnant pas le contrôle en 772 810 actions ordinaires d'Osisko. Le nombre d'actions ordinaires émises reflète 75 % du coût de l'investissement, soit 12,0 millions de dollars, et la juste valeur marchande des actions ordinaires de la Société au moment de la conversion.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En décembre 2017, le TSX a approuvé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société (le « programme de rachat 2017 »). Selon les termes du programme de rachat 2017, Osisko peut acquérir jusqu'à 10 567 441 de ses actions ordinaires émises de temps à autre conformément aux procédures du TSX pour une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Les rachats en vertu du programme de rachat 2017 étaient autorisés jusqu'au 10 décembre 2018. Les rachats quotidiens étaient limités à 95 695 actions ordinaires, à l'exception des exemptions sur rachats de blocs d'actions ordinaires représentant 25 % du volume moyen quotidien d'opérations réalisées sur les actions ordinaires de la Société sur le TSX pendant la période de six mois terminée le 30 novembre 2017, soit 382 781 actions ordinaires.

En décembre 2018, Osisko a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat 2018 »). Selon les termes du programme de rachat 2018, Osisko peut acquérir jusqu'à 10 459 829 de ses actions ordinaires émises de temps à autre conformément aux procédures du TSX pour une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Les rachats en vertu du programme de rachat 2018 sont autorisés jusqu'au 11 décembre 2019. Les rachats quotidiens sont limités à 71 940 actions ordinaires, à l'exception des exemptions sur rachats de blocs d'actions ordinaires représentant 25 % du volume moyen quotidien d'opérations réalisées sur les actions ordinaires de la Société sur le TSX pendant la période de six mois terminée le 30 novembre 2018, soit 287 760 actions ordinaires.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

20. Capital-actions (suite)

Actions (suite)

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités (suite)

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a acheté, pour annulation, un total de 1 860 299 actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat 2017 pour la somme de 23,1 millions de dollars, et un total de 849 480 actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat 2018 pour la somme de 9,8 millions de dollars (pour un total de 2 709 779 actions ordinaires acquises pour la somme de 32,9 millions de dollars), dont un montant de 1,7 million de dollars a été inclus dans les comptes créditeurs et frais courus au bilan consolidé au 31 décembre 2018 (payé en janvier 2019).

Dividendes

Le tableau qui suit présente les dividendes déclarés pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 :

<u>Date de déclaration</u>	<u>Dividende par action</u> \$	<u>Date de fermeture des registres</u>	<u>Date de paiement</u>	<u>Dividende payable</u> \$	<u>Régime de réinvestisse- ment des dividendes⁽ⁱ⁾</u>
16 février 2018	0,05	30 mars 2018	16 avril 2018	7 811 000	27 302 917
3 mai 2018	0,05	29 juin 2018	16 juillet 2018	7 811 000	8 097 787
2 août 2018	0,05	28 septembre 2018	15 octobre 2018	7 812 000	28 065 085
6 novembre 2018	0,05	31 décembre 2018	15 janvier 2019	7 779 000	29 627 597
Exercice 2018	0,20			31 213 000	
15 mars 2017	0,04	31 mars 2017	17 avril 2017	4 264 000	8 024 301
4 mai 2017	0,04	30 juin 2017	17 juillet 2017	4 270 000	13 498 789
3 août 2017	0,05	30 septembre 2017	16 octobre 2017	7 850 000	5 683 585
7 novembre 2017	0,05	29 décembre 2017	15 janvier 2018	7 890 000	6 863 864
Exercice 2017	0,18			24 274 000	

(i) Nombre d'actions ordinaires détenues par des actionnaires participant au régime de réinvestissement des dividendes décrit ci-dessous.

Régime de réinvestissement des dividendes

En 2015, la Société a mis en place un régime de réinvestissement des dividendes (« RRD »). Le RRD permet aux actionnaires canadiens et aux actionnaires des États-Unis (à compter du dividende payé le 16 octobre 2017) de réinvestir leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires additionnelles, soit acquises sur le marché libre par l'intermédiaire du TSX, soit nouvellement émises directement par la Société ou obtenues par ces deux moyens combinés. Dans le cas d'une émission d'actions ordinaires, le prix est égal au cours moyen pondéré des actions ordinaires sur le TSX pendant la période de cinq séances en bourse qui précède immédiatement la date de versement des dividendes, déduction faite d'un escompte, le cas échéant, d'au plus 5 %, à la seule discrétion de la Société.

Au 31 décembre 2018, les détenteurs de 29 627 597 actions ordinaires avaient choisi d'adhérer au RRD, représentant des dividendes payables de 1,5 million de dollars. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a émis 310 492 actions ordinaires dans le cadre du RRD, à un taux d'escompte de 3 % (88 536 actions ordinaires en 2017 à un taux d'escompte de 3 %). Le 15 janvier 2019, 126 933 actions ordinaires ont été émises dans le cadre du RRD à un taux d'escompte de 3 %.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

20. Capital-actions (suite)

Gestion du capital

L'objectif premier de la Société dans sa gestion du capital consiste à maximiser le rendement pour ses actionnaires par la croissance de ses actifs, tant à l'interne par le biais de placements stratégiques dans des sociétés d'exploration et de développement que par le biais d'acquisitions relatives de redevances de qualité, de flux de métaux et autres intérêts similaires tout en s'assurant de protéger le capital. La Société définit le capital comme étant la dette à long terme et le total des capitaux propres, incluant la portion inutilisée de la facilité de crédit renouvelable. Le capital est géré par la direction de la Société sous la gouverne du conseil d'administration.

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Dette à long terme	352 769	464 308
Total des capitaux propres	1 771 595	1 894 405
Facilité de crédit renouvelable inutilisée ⁽ⁱ⁾	320 000	201 969
	<u>2 444 364</u>	<u>2 560 682</u>

(i) Excluant le crédit supplémentaire potentiellement disponible (accordéon) de 100,0 millions de dollars au 31 décembre 2018 et 2017 (note 19).

Il n'y a eu aucun changement dans l'approche de la gestion du capital au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, comparativement à l'exercice précédent. La Société n'est pas soumise à des réglementations externes en matière de capital et est en conformité avec toutes les clauses se rapportant à la facilité de crédit renouvelable (note 19) au 31 décembre 2018.

21. Bons de souscription

	2018			2017		
	Nombre de bons de souscription ^{(i) (ii)}	Montant	Prix de levée pondéré	Nombre de bons de souscription ^{(i) (ii)}	Montant	Prix de levée pondéré
		\$	\$		\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	11 195 500	30 901	27,61	11 195 500	30 901	27,61
Émis	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre	<u>11 195 500</u>	<u>30 901</u>	<u>27,61</u>	<u>11 195 500</u>	<u>30 901</u>	<u>27,61</u>

(i) 5 715 500 bons de souscription conférant au porteur le droit de souscrire une action ordinaire d'Osisko au prix de 19,08 \$ jusqu'au 26 février 2019.

(ii) 5 480 000 bons de souscription conférant au porteur le droit de souscrire une action ordinaire d'Osisko au prix de 36,50 \$ jusqu'au 5 mars 2022.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

22. Rémunération fondée sur des actions

Options d'achat d'actions

En mai 2014, la Société a adopté un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») à l'intention de ses administrateurs, dirigeants, cadres, employés et consultants. Les options peuvent être attribuées à un prix de levée déterminé par le conseil d'administration, mais qui ne sera pas inférieur au prix de clôture des actions ordinaires de la Société sur le TSX le jour précédant l'attribution. Aucune option ne peut être attribuée à un participant si, au moment de l'attribution, celle-ci vise plus de 5 % des actions émises et en circulation de la Société. Le nombre d'actions ordinaires émises à des initiés de la Société à l'intérieur d'une période d'un an et pouvant être émises à des initiés de la Société à tout moment en vertu du régime ou combiné à toute autre forme de rémunération fondée sur des actions ne peut dépasser 8 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation. La durée et la période d'acquisition des droits sont déterminées par le conseil d'administration, toutefois la date d'échéance ne peut dépasser de 7 ans la date d'attribution.

Le tableau suivant résume l'information concernant les variations des options d'achat d'actions en circulation :

	2018		2017	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré \$
Solde au 1 ^{er} janvier	3 537 123	14,90	3 063 130	14,25
Attribuées ⁽ⁱ⁾	886 900	12,85	763 400	16,57
Levées	-	-	(43 970)	14,22
Levées – Options de remplacement de Virginia ⁽ⁱⁱ⁾	(2 710)	13,93	(190 471)	11,28
Renoncées	(70 467)	14,43	(50 633)	14,57
Échues	<u>(44 866)</u>	15,15	<u>(4 333)</u>	15,80
Solde au 31 décembre	<u>4 305 980</u>	14,49	<u>3 537 123</u>	14,90
Options pouvant être levées – 31 décembre	<u>2 720 879</u>	14,72	<u>2 051 323</u>	14,57

(i) Les options ont été attribuées à des dirigeants, cadres, employés et/ou consultants.

(ii) Options d'achat d'actions émises en remplacement des options d'achat d'actions suivant l'acquisition de Mines Virginia inc. en 2015.

Le prix moyen pondéré des actions lorsque les options ont été exercées durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018 était de 14,71 \$ (15,83 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

22. Rémunération fondée sur des actions (suite)

Options d'achat d'actions (suite)

Le tableau suivant présente les options d'achat d'actions de la Société en circulation au 31 décembre 2018 :

Fourchette de prix d'exercice	Options en circulation			Options pouvant être levées	
	Nombre	Prix de levée moyen pondéré	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée (en années)	Nombre	Prix de levée moyen pondéré
\$		\$			\$
8,35 – 9,98	57 391	9,77	3,1	57 391	9,77
10,58 – 12,97	932 175	12,69	4,3	72 075	10,66
13,38 – 14,78	966 983	13,49	2,5	706 016	13,48
14,90 – 15,80	1 642 931	15,31	1,1	1 642 931	15,31
16,66 – 17,84	706 500	16,68	3,4	242 466	16,69
	<u>4 305 980</u>	14,49	2,5	<u>2 720 879</u>	14,72

Options d'achat d'actions – Juste valeur

Les options, lorsqu'elles sont émises, sont comptabilisées à leur juste valeur déterminée selon le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction de leur période d'acquisition et des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2018	2017
Dividende par action	1 %	1 %
Volatilité prévue	35 %	38 %
Taux d'intérêt sans risque	2 %	1 %
Durée de vie prévue	46 mois	45 mois
Cours moyen pondéré des actions	12,85 \$	16,57 \$
Juste valeur moyenne pondérée des options octroyées	3,37 \$	4,58 \$

La volatilité prévue a été estimée en utilisant les données historiques pour Osisko à partir de la date d'attribution et pour une période correspondant à la durée de vie prévue des options. Les options d'achat d'actions peuvent être levées au cours de clôture des actions ordinaires de la Société le jour précédant la date d'attribution.

La juste valeur des options d'achat d'actions est comptabilisée dans les charges de rémunération sur la période d'acquisition des droits. En 2018, le montant total de rémunération fondée sur des actions relatif aux options d'achat d'actions à l'état consolidé des résultats s'est établi à 3,1 millions de dollars (3,2 millions de dollars en 2017).

Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions

En avril 2014, Osisko a adopté un régime d'unités d'actions différées et un régime d'unités d'actions avec restrictions, qui permettent d'attribuer des UAD et des UAR aux administrateurs, dirigeants et employés dans le cadre de leur programme de rémunération à long terme, leur donnant le droit de toucher un paiement en espèces. Le 16 février 2018, le conseil d'administration a approuvé des amendements au régime d'UAR de la Société, qui accorde désormais à la Société le droit de régler un paiement sous la forme d'actions ordinaires, d'espèces ou en une combinaison d'actions ordinaires et d'espèces (le « régime d'UAR amendé »). Le régime d'UAR amendé a été approuvé par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 3 mai 2018.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

22. Rémunération fondée sur des actions (suite)

Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions (suite)

Le tableau suivant résume l'information sur les variations des UAD et des UAR :

	2018			2017	
	UAD ⁽ⁱ⁾ (comptant)	UAR ⁽ⁱⁱ⁾ (comptant)	UAR ⁽ⁱⁱⁱ⁾ (titres de capitaux propres)	UAD ⁽ⁱ⁾ (comptant)	UAR ⁽ⁱⁱ⁾ (comptant)
Solde au début de la période	266 442	600 627	-	175 446	595 076
Attribuées	82 600	23 700	429 262	88 600	231 300
Réinvesties (dividendes sur actions ordinaires)	4 696	7 064	6 277	2 396	7 260
Réglées	(36 529)	(192 719)	-	-	(225 429)
Transfert des unités réglées en trésorerie aux unités réglées en titres de capitaux propres ^(iv)	-	(428 090)	428 090	-	-
Renoncées	-	(7 536)	(14 870)	-	(7 580)
Solde à la fin de la période	317 209	3 046	848 759	266 442	600 627
Solde - Droits acquis	233 883	-	69 257	177 405	-

- (i) Les UAD attribuées sont acquises la veille de la prochaine assemblée générale annuelle et sont payables en espèces à chaque administrateur lorsqu'il ou elle quitte le conseil ou n'est pas réélu(e). La valeur du paiement en espèces est déterminée en multipliant le nombre d'UAD et d'UAR dont les droits sont acquis à la date du paiement par le prix de clôture des actions de la Société le jour précédant la date du paiement. La valeur à comptabiliser à chaque date de bilan est déterminée en fonction du prix de clôture des actions de la Société et est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits.
- (ii) Les UAR attribuées avant 2018 sont acquises et sont payables en espèces trois ans après la date d'attribution (sauf celles qui ont été transférées des unités réglées en trésorerie aux unités réglées en titres de capitaux propres en 2018, tel que décrit ci-dessous); la moitié d'entre elles dépendent de l'atteinte de certaines mesures de rendement. La valeur du paiement sera déterminée en multipliant le nombre d'UAR dont les droits sont acquis à la date du paiement par le prix de clôture des actions de la Société la veille de la date du paiement. La valeur qui doit être comptabilisée à chaque date de présentation de l'information financière est déterminée en fonction du prix de clôture des actions de la Société et est basée sur les modalités applicables pour les composantes fixes et celles basées sur le rendement. La juste valeur est comptabilisée graduellement sur la période d'acquisition des droits.
- (iii) 50 % des incitatifs à court terme (prime annuelle 2017) attribués aux membres de la direction en lien avec l'acquisition du portefeuille d'Orion a été versé en UAR plutôt qu'en espèces, ce qui représente une valeur à la date d'octroi de 1,0 million de dollars (soit 68 162 UAR). Ces UAR sont acquises à la date d'octroi et seront réglées en titres de capitaux propres le 31 décembre 2019. À la date de règlement, une action ordinaire sera émise pour chaque UAR, après déduction de tout impôt payable sur le bénéfice acquis par l'employé, qui doit être remis par la Société aux autorités fiscales.

Les UAR attribuées en 2018 (autres que les UAR octroyées en vertu de la prime annuelle 2017) sont acquises et sont payables en actions ordinaires, en espèces, ou en une combinaison d'actions ordinaires et d'espèces, à la seule discrétion de la Société, trois ans suivant la date d'attribution, et la moitié d'entre elles dépendent de l'atteinte de certaines mesures de rendement. La Société a attribué 361 100 UAR (d'une valeur moyenne pondérée de 12,97 \$ par UAR) en 2018 qu'elle a l'intention de régler en titres de capitaux propres. La valeur du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAR dont les droits devraient être acquis à la date du paiement par le prix de clôture des actions de la Société la veille de la date d'attribution. La juste valeur est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits et est ajustée en fonction des modalités applicables pour les composantes liées au rendement.

- (iv) Suivant l'approbation du régime d'UAR amendé, 428 090 UAR en circulation ont été transférées des unités réglées en trésorerie aux unités réglées en titres de capitaux propres puisque la Société a maintenant l'intention de régler ces UAR en titres de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie. La Société a reclassé la juste valeur à la date du transfert des *provisions et autres passifs* au *surplus d'apport*.

La charge totale de rémunération fondée sur des actions liée aux régimes d'UAD et d'UAR en 2018 s'élevait à 2,7 millions de dollars (7,3 millions de dollars en 2017).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

22. Rémunération fondée sur des actions (suite)

Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions – Juste valeur

Le tableau suivant résume la valeur comptable des UAD et des UAR (comptant) en circulation et la juste valeur des UAD et des UAR (comptant) aux 31 décembre 2018 et 2017 :

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Valeur comptable	Valeur intrinsèque des unités dont les droits sont acquis	Valeur comptable	Valeur intrinsèque des unités dont les droits sont acquis
	\$	\$	\$	\$
Tranche courante	3 494	2 800	5 632	2 576
Tranche non courante	-	-	2 036	-
	3 494	2 800	7 668	2 576

La valeur comptable des UAD et des UAR (comptant) est portée aux bilans consolidés dans les *provisions et autres passifs* (note 18).

Sur la base du cours de clôture des actions ordinaires au 31 décembre 2018 (11,97 \$) et compte tenu d'un taux d'imposition marginal de 53,3%, le montant estimé que la société devrait transférer aux autorités fiscales afin de régler les obligations fiscales des employés relativement aux UAR acquises à être réglées en capitaux propres s'élève à 0,4 million de dollars (5,4 millions de dollars pour l'ensemble des UAR en circulation à être réglées en capitaux propres).

23. Impôts sur le résultat

(a) Charge d'impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comptabilisés aux états consolidés des résultats pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 se présentent comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Impôts sur le résultat exigibles		
Charges pour l'exercice en cours	797	1 003
Ajustements à l'égard d'années antérieures	25	-
Charge d'impôts sur le résultat exigibles	822	1 003
Impôts sur le résultat différés (note 23(b)) :		
Origine et résorption des écarts temporaires	(36 471)	(28 128)
Incidence des changements des taux d'imposition	253	3 978
Variation des écarts temporaires déductibles non comptabilisés	25	-
Ajustements à l'égard d'années antérieures	223	-
Recouvrement d'impôts sur le résultat différés	(35 970)	(24 150)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	(35 148)	(23 147)

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

23. Impôts sur le résultat (suite)

(a) Charge d'impôts sur le résultat (suite)

La provision pour impôts sur le résultat présentée dans les états consolidés des résultats diffère du montant calculé en utilisant le taux d'imposition statutaire applicable aux résultats des entités consolidées, en raison des éléments suivants :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Perte avant les impôts sur le résultat	(140 735)	(65 935)
Provision pour impôts sur le résultat calculée en utilisant les taux d'imposition statutaires combinés fédéral canadien et provincial	(37 576)	(17 671)
Augmentation (diminution) des impôts sur le résultat découlant de :		
Dépenses (produits) non déductibles (non imposables), nettes	719	1 606
Portion non déductible (non imposable) des pertes (gains) en capital, nette	856	(3 312)
Perte de change non déductible	787	-
Changement des taux d'imposition des impôts sur le résultat différés	253	267
Incidence des changements aux taux d'imposition aux États-Unis	-	(4 245)
Écarts avec les taux d'imposition statutaires à l'étranger	(1 043)	(134)
Retenues à la source à l'étranger	583	-
Autres, nets	273	342
Total du recouvrement d'impôts sur le résultat	<u>(35 148)</u>	<u>(23 147)</u>

Le taux d'imposition effectif de 2018 reflète une charge fiscale de 0,3 million de dollars liée à la réduction du taux d'imposition au Québec de 11,7 % à 11,5 % en 2020. Le taux d'imposition effectif de 2017 reflète un recouvrement d'impôt net de 4,0 millions de dollars relatif à des changements aux taux d'imposition sur le résultat, incluant 4,2 millions de dollars liés à la réduction du taux d'imposition fédéral aux États-Unis de 35 % à 21 % pour l'exercice 2017 (adoptée le 22 décembre 2017) et une perte fiscale de 0,3 million de dollars liée à la réduction du taux d'imposition au Québec de 11,8 % à 11,5 % en 2020.

(b) Impôts sur le résultat différés

Les composantes donnant lieu à des actifs et des passifs d'impôts sur le résultat différés sont présentées ci-dessous :

	<u>31 décembre</u>	<u>31 décembre</u>
	2018	2017
	\$	\$
Actifs d'impôts différés :		
Droits de flux	7 133	7 793
Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions	2 032	2 032
Frais d'émission d'actions et de dette	989	2 286
Autre actifs	120	223
Pertes autres qu'en capital	-	1 015
	<u>10 274</u>	<u>13 349</u>
Passifs d'impôts différés :		
Droits de redevances et actifs d'exploration et d'évaluation	(88 787)	(123 772)
Débentures convertibles	(4 866)	(6 047)
Placements	(3 898)	(10 054)
Autres passifs	-	(238)
	<u>(97 551)</u>	<u>(140 111)</u>
Passif d'impôts différés, net	<u>(87 277)</u>	<u>(126 762)</u>

Les actifs et les passifs d'impôts différés ont été compensés au bilan puisqu'ils se rapportent aux mêmes impôts sur le résultat perçus par la même autorité fiscale et que la Société a le droit juridique et l'intention de les compenser.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

23. Impôts sur le résultat (suite)

(b) Impôts sur le résultat différés (suite)

Les variations des actifs d'impôts différés et des passifs d'impôts différés en 2018 se résument comme suit :

	31 déc. 2017	État consolidé des résultats	Capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Ajustements liés à la conversion des monnaies	31 déc. 2018
	\$	\$	\$	\$		\$
Actifs d'impôts différés :						
Droits de flux	7 793	(660)	-	-	-	7 133
Frais d'émission d'actions et de dette	2 286	(1 297)	-	-	-	989
Unités d'actions différées et avec restrictions	2 032	(140)	140	-	-	2 032
Pertes autres qu'en capital	1 015	(1 015)	-	-	-	-
Autres actifs	223	(103)	-	-	-	120
Passifs d'impôts différés :						
Droits de redevances et actifs d'exploration et d'évaluation	(123 772)	37 574	-	(2 038)	(551)	(88 787)
Placements	(10 054)	192	-	5 964	-	(3 898)
Débitures convertibles	(6 047)	1 181	-	-	-	(4 866)
Autres passifs	(238)	238	-	-	-	-
	(126 762)	35 970	140	3 926	(551)	(87 277)

Les variations des actifs d'impôts différés et des passifs d'impôts différés en 2017 se résument comme suit :

	31 déc. 2016	État consolidé des résultats	Avantage décou- lant des actions accré- ditives	Capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Regrou- pement d'entre- prises (note 7)	Ajuste- ments liés à la conver- sion des monnaies	31 déc. 2017
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôts différés :								
Droits de flux	-	294	-	-	-	7 499	-	7 793
Frais d'émission d'actions et de dette	3 824	(1 639)	-	101	-	-	-	2 286
Unités d'actions différées et avec restrictions	1 562	470	-	-	-	-	-	2 032
Pertes autres qu'en capital	-	-	-	-	-	1 015	-	1 015
Droits de redevances et actifs d'exploration et d'évaluation	2 567	(2 567)	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	25	198	-	-	-	-	-	223
Passifs d'impôts différés :								
Droits de redevances et actifs d'exploration et d'évaluation	(118 306)	29 041	6 416	-	(3 241)	(37 576)	(106)	(123 772)
Placements	(8 051)	(2 167)	(2 315)	-	2 479	-	-	(10 054)
Débitures convertibles	(975)	160	-	(5 232)	-	-	-	(6 047)
Autres passifs	(598)	360	-	-	-	-	-	(238)
	(119 952)	24 150	4 101	(5 131)	(762)	(29 062)	(106)	(126 762)

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

23. Impôts sur le résultat (suite)

(c) Passifs d'impôts différés non comptabilisés

Le montant global des écarts temporaires imposables associés aux placements dans des filiales, pour lesquels des passifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés au 31 décembre 2018, s'élève à 76,8 millions de dollars (76,6 millions de dollars au 31 décembre 2017). Aucun passif d'impôts différés n'est comptabilisé pour les écarts temporaires associés aux placements dans des filiales puisque la Société contrôle le moment du renversement et qu'il est improbable qu'ils seront renversés dans un avenir prévisible.

24. Information complémentaire aux états consolidés des résultats

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<u>Produits</u>		
Droits de redevances	92 110	74 041
Droits de flux	35 457	19 751
Droits d'ententes d'écoulement	362 905	119 424
	<u>490 472</u>	<u>213 216</u>
<u>Coût des ventes</u>		
Droits de redevances	245	286
Droits de flux	13 181	7 385
Droits d'ententes d'écoulement	357 879	117 974
	<u>371 305</u>	<u>125 645</u>
<u>Charges d'exploitation par nature</u>		
Amortissement et épuisement	52 786	28 210
Dépréciation d'actifs	166 316	89 000
Gain à la cession d'actifs	(9 094)	(20)
Charges liées aux avantages à l'intention des employés (voir ci-dessous)	14 015	22 432
Honoraires professionnels	3 827	13 183
Loyers et frais de bureau	1 704	1 180
Frais de déplacement	1 363	1 637
Frais de communications et de promotion	1 166	1 194
Frais de société ouverte	639	920
Coûts récupérés d'entreprises associées	(677)	(532)
Autres charges	653	802
	<u>232 698</u>	<u>158 006</u>
<u>Charges liées aux avantages à l'intention des employés</u>		
Salaires et avantages	12 705	15 501
Rémunération fondée sur des actions	5 791	10 524
Coûts récupérés des entreprises associées	(4 481)	(3 593)
	<u>14 015</u>	<u>22 432</u>

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

24. Information complémentaire aux états consolidés des résultats (suite)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<u>Autres gains, nets</u>		
Variation de la juste valeur d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(7 837)	1 665
Gain net suite à la dilution de placements dans des entreprises associées	1 545	30 560
Gain (perte) à l'acquisition de placements ⁽ⁱ⁾	1 934	(2 099)
Gain net à la cession de placements ⁽ⁱⁱ⁾	6 956	703
	<u>2 598</u>	<u>30 829</u>

(i) Représente les variations de la juste valeur des investissements sous-jacents entre les dates de souscriptions et les dates de clôture respective.

(ii) En 2018, le gain net à la cession de placements inclut le gain réalisé à la cession réputée des actions de Dalradian (note 12).

25. Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres ou non de la direction) et les membres de la haute direction. La rémunération versée ou payable aux principaux dirigeants pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel	4 416	6 921
Rémunération fondée sur des actions	3 086	7 731
Coûts récupérés d'entreprises associées	(490)	(449)
	<u>7 012</u>	<u>14 203</u>

Les principaux dirigeants sont assujettis à des contrats de travail qui prévoient des paiements basés sur les standards du marché advenant un licenciement sans cause ou un changement de contrôle, qui représentent une à deux fois le salaire de base et les primes. Ces contrats de travail comprennent également certaines clauses d'acquisition de droits sur les unités d'actions différées, les unités d'actions avec restrictions et les options d'achat d'actions.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

26. Perte nette par action

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Perte nette attribuable aux actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée	(105 587)	(42 501)
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	156 617	127 939
Effet dilutif des options d'achat d'actions	-	-
Effet dilutif des bons de souscription	-	-
Effet dilutif des débetures convertibles	-	-
	<u>156 617</u>	<u>127 939</u>
Perte nette par action attribuable aux actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée		
De base	(0,67)	(0,33)
Diluée	(0,67)	(0,33)

En raison de la perte nette pour les exercices terminés le 31 décembre 2018 et 2017, toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives sont considérées comme ayant un effet antidilutif, de telle sorte que la perte nette diluée par action est équivalente à la perte nette de base par action.

27. Information complémentaire sur les états consolidés des flux de trésorerie

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Intérêts encaissés évalués selon la méthode du taux effectif	3 944	3 384
Intérêts payés sur la dette à long terme	21 126	4 005
Dividendes encaissés	328	215
Impôts sur le résultat payés	822	132
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Augmentation des sommes à recevoir	(8 613)	(1 248)
Diminution (augmentation) des stocks	9 859	(8 737)
Augmentation des autres actifs courants	(31)	(221)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et frais courus	(3 834)	9 766
	<u>(2 619)</u>	<u>(440)</u>
Crédits d'impôts relatifs aux actifs d'exploration et d'évaluation à recevoir		
Au début de l'exercice	4 091	6 238
À la fin de l'exercice	281	4 091
Rachats d'actions ordinaires dans le cours normal des activités à payer		
Au début de l'exercice	-	-
À la fin de l'exercice	1 702	-

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

28. Risques financiers

Les activités de la Société font en sorte que la Société est exposée à différents risques financiers : les risques de marché (incluant le risque de taux d'intérêt, le risque de change et autre risque lié aux prix), le risque de crédit et le risque de liquidités. Le programme global de gestion du risque de la Société est axé sur le caractère imprévisible des marchés financiers et cherche à minimiser les possibilités d'effets négatifs sur le rendement de la Société.

La gestion du risque est effectuée conformément à des politiques approuvées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration fournit des directives générales en matière de gestion du risque, ainsi que des politiques couvrant certains secteurs spécifiques comme le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et d'instruments financiers non dérivés, et le placement des surplus de liquidités.

(a) *Risques de marché*

(i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque de taux d'intérêt sur les actifs financiers de la Société provient principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, qui portent intérêt à des taux variables. Toutefois, étant donné que ces placements viennent à échéance dans un court laps de temps, l'impact ne serait vraisemblablement pas significatif. Les placements temporaires et les autres actifs financiers ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt, car ils ne portent pas intérêt ou portent intérêt à des taux fixes, à l'exception des instruments financiers dérivés (bons de souscription) et les effets à recevoir à long terme pour lesquels une augmentation (diminution) de 0,5 % des taux d'intérêt aurait eu un impact négligeable sur le bénéfice net en 2018 et 2017.

Les passifs financiers ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt, car ils ne portent pas intérêt, ou portent intérêt à taux fixe, à l'exception de la facilité de crédit renouvelable qui porte intérêt à un taux variable. Une augmentation (diminution) des taux d'intérêt de 0,5 % occasionnerait une variation du résultat net d'environ 0,4 million de dollars (0,4 million de dollars) en 2018 (0,3 million de dollars (0,3 million de dollars) en 2017). La Société n'utilise pas de dérivés pour atténuer son exposition au risque de taux d'intérêt.

(ii) Risque de change

La Société est exposée au risque de change découlant de la volatilité des devises, principalement au dollar US.

La Société détient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en dollars US et peut prélever des montants sur sa facilité de crédit en dollars US et peut donc subir des gains et des pertes de change.

En 2017, la Société, en lien avec le regroupement d'entreprises (note 7), a conclu en juin des contrats de change à terme afin d'atténuer son exposition au risque de change, puisque la Société s'était engagée à payer la contrepartie en trésorerie prévue dans le cadre de l'acquisition en dollars US, pour un montant fixe prédéterminé de 500,6 millions de dollars US. La Société a conclu des contrats de change à terme visant l'achat de 204,0 millions de dollars US selon un taux de change moyen pondéré de 1,3480 \$ US/\$ CA et a désigné ces contrats comme des instruments de couverture de flux de trésorerie. Ces contrats ont été réglés le 31 juillet 2017 (la date d'acquisition du regroupement d'entreprises). Le montant de la part inefficace comptabilisé à l'état consolidé des résultats est négligeable. Le solde de la contrepartie en trésorerie du prix d'acquisition payé en dollars US (environ 296,6 millions de dollars US) a été payé à même les soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie libellés en dollars US et la facilité de crédit renouvelable disponible.

Les soldes actuels de trésorerie et d'équivalents de trésorerie libellés en dollars US détenus par des entités dont la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien (38,7 millions de dollars US au 31 décembre 2018) ne font pas l'objet de liens de couverture et donc, les gains et les pertes de change sur ces soldes continuent d'être présentés à l'état consolidé des résultats.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

28. Risques financiers (suite)

(a) Risques de marché (suite)

(ii) Risque de change (suite)

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les soldes en dollars US détenus par des entités dont la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien étaient les suivants :

	31 décembre	
	2018	2017
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 677	43 495
Montants à recevoir	1 011	493
Autres actifs	641	412
Comptes créditeurs et frais courus	(22)	(105)
Facilité de crédit renouvelable	-	(118 000)
Exposition nette en dollars US	40 307	(73 705)
Équivalent en dollars canadiens	54 987	(92 463)

En se basant sur les soldes au 31 décembre 2018, une variation de 5 % des taux de change à cette date (toutes les autres variables demeurant constantes) aurait eu une incidence approximative sur le résultat net de 2,1 millions de dollars en 2018 (5,4 millions de dollars en 2017).

(iii) Autre risque lié aux prix

La Société est exposée à un risque de variation du cours des actions en raison de ses placements à long terme dans d'autres sociétés minières d'exploration et de développement. Les placements à long terme subissent l'effet de divers facteurs sous-jacents, incluant le prix des matières premières. En se basant sur les placements à long terme détenus par la Société au 31 décembre 2018, une augmentation (diminution) de 10 % du cours des actions de ces placements engendrerait une hausse (baisse) du bénéfice net de 0,5 million de dollars (0,5 million de dollars) et des autres éléments du résultat global de 0,9 million de dollars (0,9 million de dollars) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018. En se basant sur les placements à long terme détenus par la Société au 31 décembre 2017, une augmentation (diminution) de 10 % du cours des actions de ces placements aurait diminué (augmenté) la perte nette de 1,3 million de dollars (1,2 million de dollars) et aurait diminué (augmenté) des autres éléments du résultat global de 9,3 millions de dollars (9,3 millions de dollars) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

(b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Société au risque de crédit sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements temporaires, les montants à recevoir et les effets à recevoir. La Société réduit son risque de crédit en investissant la trésorerie et les équivalents de trésorerie dans des comptes d'épargne à rendement élevé auprès d'institutions financières canadiennes et américaines reconnues, dans des acceptations bancaires et des certificats de placements garantis émis par des banques à charte canadiennes. Dans le cas des montants à recevoir et des effets à recevoir, la Société effectue une analyse de crédit, ou encore s'assure qu'elle dispose de garanties suffisantes en cas de non-paiement par la tierce partie pour couvrir la valeur comptable nette des effets à recevoir.

L'exposition maximum au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable associée à chaque catégorie d'actifs financiers.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

28. Risques financiers (suite)

(c) Risque de liquidités

Le risque de liquidités est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidités en surveillant continuellement les flux de trésorerie actuels et projetés, en prenant en compte les besoins liés à ses engagements financiers et ses propriétés minières et en faisant concorder les profils d'échéance des actifs financiers et des passifs financiers. Le conseil d'administration révise et approuve toutes les transactions matérielles hors du cours normal des activités, y compris les offres de fusion, d'acquisition ou d'autres investissements ou désinvestissements majeurs. La Société gère aussi le risque de liquidités à travers la gestion de sa structure de capital et de ses leviers financiers tels que décrits à la note 20. Au 31 décembre 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie étaient investis dans des comptes d'épargne à rendement élevé, détenus dans des institutions financières canadiennes et américaines reconnues. La Société estime qu'en raison des flux de trésorerie d'exploitation projetés et de sa situation financière actuelle, elle dispose de suffisamment de liquidités pour honorer ses passifs financiers pour le prochain exercice.

Au 31 décembre 2018, tous les passifs financiers devant être réglés en espèces ou par le transfert d'autres actifs financiers venaient à échéance dans un délai de 90 jours ou moins, à l'exception des débentures convertibles et de la facilité de crédit renouvelable, lesquelles sont décrites ci-dessous.

		Au 31 décembre 2018					
	Montant payable à l'échéance	Échéance	Intérêt annuel payable estimatif				
			2019	2020	2021		2022
	\$		\$	\$	\$	\$	\$
Débenture convertible (2016)	50 000	12 février 2021	2 000	2 000	236	-	-
Débentures convertibles (2017)	300 000	31 décembre 2022	12 000	12 000	12 000	12 000	-
Facilité de crédit renouvelable ⁽ⁱ⁾	30 000	14 novembre 2022	1 437	1 437	1 437	1 252	-
	<u>380 000</u>		<u>15 437</u>	<u>15 437</u>	<u>13 673</u>	<u>13 252</u>	<u>-</u>

(i) La date d'échéance peut être reportée d'un an à chaque date d'anniversaire. L'intérêt payable est basé sur les taux d'intérêt réels en date du 31 décembre 2018.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

29. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit présente des informations sur les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur aux bilans consolidés et classés par niveau selon l'importance des données utilisées pour faire leur évaluation.

- Niveau 1 – Prix cotés, non rajustés, sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire des prix) ou indirectement (c'est-à-dire dérivées des prix); et
- Niveau 3 – Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (c'est-à-dire des données non observables).

	31 décembre 2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<u>Évaluations récurrentes</u>				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net⁽ⁱ⁾				
Bons de souscription de titres de capitaux propres				
Sociétés minières d'exploration et de développement cotées en bourse				
Métaux précieux	-	-	3 322	3 322
Autres minéraux, pétrole et gaz	-	-	26	26
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global⁽ⁱ⁾				
Titres de capitaux propres				
Sociétés minières privées d'exploration et de développement - métaux précieux				
	-	-	56 252	56 252
Sociétés minières d'exploration et de développement cotées en bourse				
Métaux précieux	35 544	-	-	35 544
Autres minéraux, pétrole et gaz	12 259	-	-	12 259
	47 803	-	59 600	107 403
31 décembre 2017				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<u>Évaluations récurrentes</u>				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net⁽ⁱ⁾				
Bons de souscription de titres de capitaux propres				
Sociétés minières d'exploration et de développement cotées en bourse				
Métaux précieux	-	-	3 375	3 375
Autres minéraux, pétrole et gaz	-	-	4 717	4 717
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global⁽ⁱ⁾				
Titres de capitaux propres				
Sociétés de redevances cotées en bourse				
	25 392	-	-	25 392
Sociétés minières d'exploration et de développement cotées en bourse				
Métaux précieux	64 254	-	-	64 254
Autres minéraux, pétrole et gaz	17 195	-	-	17 195
	106 841	-	8 092	114 933

- (i) D'après son analyse de la nature et des caractéristiques des titres de capitaux propres et des risques associés, la Société a déterminé qu'il était pertinent de les présenter par secteur d'activité et par type de placement.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

29. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3.

Instruments financiers de niveau 1

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cours cotés sur des marchés boursiers reconnus aux dates de bilan. Le cours coté du marché utilisé pour les actifs financiers détenus par la Société est le dernier prix de transaction. Les instruments considérés de niveau 1 se composent principalement d'actions ordinaires qui se négocient sur des marchés boursiers reconnus comme le TSX ou la Bourse de croissance TSX.

Instruments financiers de niveau 2

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. Ces techniques d'évaluation maximisent l'utilisation de données de marché observables lorsqu'elles sont disponibles et se fient le moins possible aux estimations spécifiques de la Société. Si toutes les données importantes requises pour évaluer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est considéré de niveau 2. Les instruments considérés de niveau 2 se composent des effets à recevoir et du passif lié aux droits de conversion en actions. Si une ou plusieurs des données importantes ne sont pas basées sur des données de marché observables, alors l'instrument est considéré de niveau 3.

Instruments financiers de niveau 3

Les instruments financiers classés de niveau 3 comprennent les placements dans des sociétés privées et des bons de souscription détenus par la Société qui ne sont pas négociés sur des marchés boursiers reconnus. À chaque date de bilan, la juste valeur des placements dans des sociétés privées est évaluée en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. Les principaux paramètres d'évaluation utilisés dans les modèles des flux de trésorerie étant des données non observables significatives, ces placements sont considérés de niveau 3. La juste valeur des placements sous forme de bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation des prix de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables. Par conséquent, les placements sous forme de bons de souscription sont considérés de niveau 3.

Le tableau suivant présente les variations des placements de niveau 3 (bons de souscription et placements dans des sociétés privées) pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	8 092	10 935
Acquisitions	3 093	9 662
Acquisition réputée (note 13)	46 625	-
Levées	-	(14 170)
Variation de la juste valeur – placements levés ⁽ⁱ⁾	-	3 148
Variation de la juste valeur – placements échus ⁽ⁱ⁾	(1 180)	(30)
Variation de la juste valeur – placements détenus à la fin de la période ⁽ⁱ⁾	2 970	(1 453)
Solde au 31 décembre	<u>59 600</u>	<u>8 092</u>

(i) Comptabilisés aux états consolidés des résultats dans les autres gains nets (bons de souscription) et aux états consolidés du résultat global dans les variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat global (placements dans des sociétés privées).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

29. Juste valeur des instruments financiers (suite)

La juste valeur des instruments financiers de niveau 3 dépend de la nature des instruments financiers.

La juste valeur des bons de souscription de valeurs mobilières de sociétés d'exploration et de développement minier cotées en bourse est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation des prix de Black-Scholes. La principale donnée non observable utilisée dans le modèle est la volatilité prévue. Une augmentation (diminution) de la volatilité prévue dans les modèles de 10 % provoquerait une augmentation (diminution) de la juste valeur des bons de souscription de 0,4 million de dollars (0,4 million de dollars) en 2018 et de 0,7 million de dollars (0,7 million de dollars) en 2017.

La juste valeur des titres de capitaux propres de sociétés minières d'exploration et de développement privées est déterminée à l'aide des flux de trésorerie actualisés. Les principales données non observables utilisées dans les modèles sont le prix prévu des métaux et le taux d'actualisation. Une augmentation (diminution) du prix de l'or à long terme de 10 % (le prix de base utilisé dans le modèle des flux de trésorerie actualisés est de 1 300 \$ US l'once) provoquerait une augmentation (diminution) de la juste valeur des placements dans des sociétés privées de 6,7 millions de dollars en 2018, tandis qu'une augmentation (diminution) de 100 points de base du taux d'actualisation (le taux d'actualisation de base utilisé dans le modèle des flux de trésorerie actualisés est de 5,1 %) provoquerait une augmentation (diminution) de la juste valeur du placement de 6,7 millions de dollars. Il n'y avait aucun placement significatif dans des sociétés privées au 31 décembre 2017.

Instruments financiers non évalués à la juste valeur aux bilans consolidés

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements temporaires, les créances clients, les sommes à recevoir d'entreprises associées et autres comptes débiteurs, les effets à recevoir, les comptes créditeurs et frais courus et la dette à long terme sont des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur aux bilans consolidés. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements temporaires, des créances clients, des sommes à recevoir d'entreprises associées et autres comptes débiteurs, et des comptes créditeurs et frais courus se rapproche de leur valeur comptable de par leur nature à court terme. La juste valeur des effets à recevoir à long terme se rapproche de leur valeur comptable puisqu'il n'y a eu aucun changement important dans les paramètres économiques et relatifs aux risques depuis l'émission/l'acquisition ou la prise en charge de ces instruments financiers.

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme, classée comme instruments de niveau 1 et 2, au 31 décembre 2018 :

	31 décembre 2018	
	Juste valeur	Valeur comptable
	\$	\$
Dette à long terme	375 264	352 769

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

30. Information sectorielle

Le principal décideur opérationnel organise et gère les activités en un seul secteur d'exploitation, qui consiste en l'acquisition et la gestion de redevances de métaux précieux, d'autres redevances de haute qualité et d'intérêts similaires. Tous les actifs et les produits de la Société sont attribuables à cet unique secteur d'exploitation.

Les produits géographiques

Les produits géographiques tirés de la vente de métaux et de diamants reçus ou acquis en vertu de redevances en natures, de flux et autres intérêts sont déterminés selon l'emplacement des mines auxquelles se rapportent la redevance, le flux ou l'autre intérêt. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017, les produits tirés de redevances, de flux et autres intérêts proviennent principalement des juridictions suivantes :

	Amérique du Nord⁽ⁱ⁾	Amérique du Sud	Australie	Afrique	Europe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2018						
Redevances	87 141	538	31	4 400	-	92 110
Flux	16 761	9 696	1 332	-	7 668	35 457
Ententes d'écoulement	339 074	943	22 888	-	-	362 905
	442 976	11 177	24 251	4 400	7 668	490 472
2017						
Redevances	72 427	324	-	1 290	-	74 041
Flux	11 321	5 045	-	-	3 385	19 751
Ententes d'écoulement	96 941	8	22 475	-	-	119 424
	180 689	5 377	22 475	1 290	3 385	213 216

(i) Le Canada et les États-Unis ont généré 94 % des produits en Amérique du Nord en 2018 et 2017.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, un droit de redevance a généré des produits de 58,5 millions de dollars (53,8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017), ce qui représente 46 % des produits (57 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017) (en excluant les produits générés dans le cadre des ententes d'écoulement).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, les produits tirés des métaux précieux et des diamants représentaient 96 % et 3 % des produits, respectivement (85 % et 11 % en excluant les ententes d'écoulement, respectivement). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, les produits tirés des métaux précieux et des diamants représentaient 96 % et 4 %, respectivement des produits (90 % et 8 % en excluant les produits générés dans le cadre d'ententes d'écoulement, respectivement).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

30. Information sectorielle (suite)

Droits de redevances, de flux et autres intérêts, nets

Le tableau suivant résume les droits de redevances par pays, aux 31 décembre 2018 et 2017, en fonction de l'emplacement de la propriété à laquelle les droits de redevances, de flux et les autres intérêts se rapportent :

	Amérique du Nord ⁽ⁱ⁾	Amérique du Sud	Australie	Afrique	Asie	Europe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 décembre 2018							
Redevances	643 193	27 133	10 002	12 180	-	15 215	707 723
Flux	269 257	181 681	3 524	-	85 544	66 404	606 410
Ententes d'écoulement	58 145	-	8 904	-	33 486	-	100 535
	<u>970 595</u>	<u>208 814</u>	<u>22 430</u>	<u>12 180</u>	<u>119 030</u>	<u>81 619</u>	<u>1 414 668</u>
31 décembre 2017							
Redevances	713 376	27 047	10 024	12 040	-	8 043	770 530
Flux	382 686	173 591	-	-	78 665	65 136	700 078
Ententes d'écoulement	56 698	5 109	12 606	-	30 751	-	105 164
	<u>1 152 760</u>	<u>205 747</u>	<u>22 630</u>	<u>12 040</u>	<u>109 416</u>	<u>73 179</u>	<u>1 575 772</u>

(i) En Amérique du Nord, 97 % des intérêts nets étaient situés au Canada et aux États-Unis en date du 31 décembre 2018 (98 % en date du 31 décembre 2017).

31. Transactions entre parties liées

Durant les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017, les montants suivants ont été facturés par Osisko à des entreprises associées pour récupérer les coûts associés à des services professionnels et la location de bureaux ; ces montants sont comptabilisés en réduction des charges générales et administratives et des frais de développement des affaires aux états consolidés des résultats :

	2018	2017
	\$	\$
Montants facturés à des entreprises associées en réduction des :		
Charges générales et administratives	1 409	1 618
Frais de développement des affaires	3 749	2 507
Total des montants facturés à des entreprises associées	<u>5 158</u>	<u>4 125</u>

Un montant de 3,2 millions de dollars (incluant les taxes de vente) est à recevoir des entreprises associées et était inclus dans les sommes à recevoir au 31 décembre 2018 (1,2 millions de dollars au 31 décembre 2017).

En 2018, des revenus d'intérêt de 0,5 million de dollars (0,7 million de dollars en 2017) ont été comptabilisés relativement aux effets à recevoir des entreprises associées. Au 31 décembre 2018, des intérêts à recevoir des entreprises associées de 1,7 million de dollars sont inclus dans les sommes à recevoir (1,2 million de dollars au 31 décembre 2017).

Durant les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017, certains des dirigeants et administrateurs d'Osisko ont participé à des financements réalisés par certaines entreprises associées.

D'autres transactions entre parties liées sont décrites aux notes 9, 12, 14 et 15.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

32. Engagements

Engagements de paiements pour les ententes d'écoulement et de flux

Le tableau suivant résume les principaux engagements de paiements pour l'or, l'argent et les diamants à l'égard desquels Osisko a des droits contractuels en vertu des ententes d'achat de métaux précieux et de diamants associées :

Droits	Production payable attribuable devant être achetée			Par once/carat paiement en espèces (\$ US)			Durée de l'entente	Date de l'entente
	Or	Argent	Diamants	Or	Argent	Diamants		
Amulsar – flux ⁽¹⁾	4,22 %	62,5 %		400 \$	4 \$		40 ans	30 nov. 2015
Amulsar – entente d'écoulement ⁽²⁾	81,91%			Selon la période de cotation			Jusqu'à la livraison de 2 110 425 onces Au	30 nov. 2015
Back Forty – flux	18,5 % ⁽³⁾	75 %		30 % du prix au comptant (600 \$ max)	4 \$		Durée de vie de la mine	31 mars 2015
Brucejack – entente d'écoulement	50 %			Selon la période de cotation			Jusqu'à la livraison de 3 533 500 onces Au ⁽⁴⁾	21 sep. 2015
Mantos – flux ⁽⁵⁾		100 %			25 % du prix comptant		Durée de vie de la mine	11 sep. 2015
Renard – flux ⁽⁶⁾			9,6 %			Le moindre entre 40 % du prix de vente ou 40 \$	40 ans	8 juil. 2014
Sasa – flux ⁽⁷⁾		100 %			5 \$		40 ans	3 nov. 2015
Gibraltar – flux ⁽⁸⁾		75 %			2,75 \$		Durée de vie de la mine	3 mars 2017

- (1) Le flux est plafonné à des livraisons de 89 034 onces d'or et de 434 093 onces d'argent. Sujet à plusieurs options de rachat ou de réduction du flux : 50 % pour 34,4 millions de dollars et 31,3 millions de dollars respectivement aux 2^e et 3^e anniversaires de la production commerciale.
- (2) Le pourcentage de l'entente d'écoulement augmentera à 84,87 % si Lydian décide de réduire le flux aurifère comme mentionné ci-dessus. L'entente d'écoulement d'Amulsar s'applique aux ventes visant les premières 2 110 425 onces d'or affiné, dont 1 853 751 onces sont attribuables à OBL (déduction faite de toutes onces livrées conformément au flux Amulsar).
- (3) Le flux d'or sera réduit à 9,25 % après la livraison de 105 000 onces d'or.
- (4) L'entente d'écoulement Brucejack s'applique aux ventes visant les premières 7 067 000 onces d'or affiné, dont 3 533 500 onces sont attribuables à OBL.
- (5) Le pourcentage de flux sera payable sur 100 % de l'argent, jusqu'à ce que 19 300 000 onces aient été livrées, après quoi le pourcentage de flux sera de 30 %.
- (6) La durée du flux sera automatiquement prolongée au-delà du terme initial pour des périodes successives de 10 ans. Le flux Renard a été modifié en octobre 2018 (note 14).
- (7) La durée du flux sera automatiquement prolongée au-delà du terme initial pour des périodes successives de 10 ans. Indexation de 3 % ou correspondant à l'indice des prix à la consommation (IPC) appliquée au prix par once après 2016
- (8) En vertu du flux argentifère, Osisko effectuera des paiements continus de 2,75 \$ US par once d'argent livrée. Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 100 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco, ce qui représente 75 % de la production de la mine Gibraltar, jusqu'à ce que 5,9 millions d'onces d'argent lui aient été livrées et 35 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco par la suite.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

32. Engagements (suite)

Investissements dans des droits de redevances et de flux

Au 31 décembre 2018, la Société la Société avait des engagements liés à l'acquisition de droits de redevances et de flux, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Société	Projet (actif)	Versements	Événements déclencheurs
Aquila Resources Inc.	Projet Back Forty (flux aurifère)	10,0 millions \$ US 30,0 millions \$ US	Décision positive quant à la construction. Premier prélèvement d'une facilité de crédit de financement.
Victoria Gold Corp.	Projet aurifère Eagle (redevance de 5 % NSR)	19,6 millions \$	Versement effectué au prorata des prélèvements faits sur les facilités de crédit subordonnées.
Ressources Falco Itée	Projet Horne 5 (flux argentifère)	25,0 millions \$ 20,0 millions \$ 35,0 millions \$ 60,0 millions \$ 40,0 millions \$ (optionnel)	Clôture de l'entente de flux argentifère, net de tout montant dû par Falco à Osisko (note 12). Réception d'une tierce partie de toutes les approbations importantes nécessaires, des autorisations, des droits de passage et des droits de surface de la propriété. Réception de tous les permis importants requis pour la construction, décision positive quant à la construction et levée d'un minimum de 100,0 millions de dollars dans un financement ne générant pas de dette. Lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées sera démontrée. Payable au moment du quatrième versement, à la seule discrétion d'Osisko, pour augmenter le flux argentifère à 100 % de l'argent payable (à partir de 90 %).
Barkerville Gold Mines Ltd.	Projet aurifère Cariboo (redevance NSR)	13,0 millions \$	Osisko a l'option d'acquiescer une redevance additionnelle de 1 % NSR pour 13,0 millions de dollars.

Contrats de location à long terme

La Société s'est engagée à effectuer des paiements minimums en vertu de contrats de location à long terme pour des espaces à bureaux, lesquels viennent à échéance au plus tard en 2029. Au 31 décembre 2018, les engagements minimaux restant en vertu de ces contrats se chiffraient à environ 13,0 millions de dollars, échelonnés sur les années suivantes :

	\$
2019	1 542
2020	1 267
2021	1 120
2022	1 120
2023	1 124
2024-2029	6 876
	<hr/>
	13 049

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

33. Événements postérieurs

Facilité de crédit renouvelable

En janvier 2019, la Société a remboursé le montant résiduel de 30,0 millions de dollars à payer sur sa facilité de crédit renouvelable.

Programme de rachat 2018

Entre le 1^{er} janvier et le 20 février 2019, la Société a racheté pour annulation un total de 852 500 actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat 2018, pour une somme totale de 10,2 millions de dollars.

Dividendes

Le 20 février 2019, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 15 avril 2019 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 29 mars 2019.